

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00742

Numéro SIREN : 423 157 593

Nom ou dénomination : 2I-M.A.

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/020539



compagnie fiduciaire

NOUVELLE AQUITAINE - OCCITANIE - PARIS-ÎLE-DE-FRANCE

Dossier des comptes annuels

Pour l'exercice
du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020

-o-o-o-

2I MA

5 RUE DE LA BALANCE
31000 TOULOUSE

-o-o-o-

SIRET : 42315759300033
APE : 6619A

Présenté par :

Yann BENCHORA



compagnie fiduciaire

NOUVELLE AQUITAINE – OCCITANIE – PARIS-ÎLE-DE-FRANCE

COMPTE RENDU DE TRAVAUX

En notre qualité d'Expert-Comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du premier juillet deux mille huit, nous avons effectué une mission de **PRESENTATION** des comptes annuels de :

2I MA

**5 RUE DE LA BALANCE
31000 TOULOUSE**

Les comptes annuels ci-joints relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 se caractérisent par les données suivantes :

▶ Total du bilan.....	71 092 959,48 Euros
▶ Chiffre d'affaires	3 353 399,64 Euros
▶ Résultat net comptable	993 560,86 Euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de Présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à RAMONVILLE-SAINT-AGNE,
Le 8 juin 2021

Pour la **COMPAGNIE FIDUCIAIRE**

Yann BENCHORA
Expert-comptable Associé

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

5 avenue Pierre-Georges Latécoère - Bât. C - 31520 Ramonville-Saint-Agne - tél. 05 61 34 36 37 - fax 05 61 34 36 39
www.compagnie-fiduciaire.com - cf-toulouse@compagnie-fiduciaire.com

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 9 317 500,16 EUROS - R.C BORDEAUX 320 153 984 - N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 71 320 153 984
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA RÉGION BORDEAUX-AQUITAINE
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE BORDEAUX





Sommaire

COMPTE DE RESULTAT	1
COMPTE DE RESULTAT DETAILLE	3
<i>Détail Des Comptes De Produits</i>	3
<i>Détail Des Comptes De Charges</i>	4
BILAN ACTIF	7
BILAN PASSIF	8
BILAN DETAILLE	9
<i>Détail des Comptes d'Actif</i>	9
<i>Détail des Comptes de Passif</i>	12
Annexes 2020	16
<i>PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	16
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	18
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	20
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	22
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	22
<i>RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES</i>	24
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	25
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	26
LISTE DES IMMOBILISATIONS	27
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	45
DOSSIER FISCAL	46



COMPTE DE RÉSULTAT



COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	3 353 400		3 353 400	3 495 444
Chiffres d'affaires Nets	3 353 400		3 353 400	3 495 444
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			100 446	20 224
Autres produits			10	2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			3 453 856	3 515 670
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			1 203 287	1 292 249
Impôts, taxes et versements assimilés			245 805	231 283
Salaires et traitements			122 613	19 964
Charges sociales			44 139	8 308
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 374 506	1 501 049
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			14 782	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			58 912	9
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			3 064 045	3 052 862
RESULTAT EXPLOITATION			389 811	462 808
Bénéfice attribué ou perte transférée			216 792	162 799
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			255 429	699 070
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			352 323	359 050
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			607 752	1 058 120
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			507 673	597 553
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES			507 673	597 553
RESULTAT FINANCIER			100 079	460 568
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			706 683	1 086 174



Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	84 166	760 583
Produits exceptionnels sur opérations en capital	17 465	17 465
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	101 631	778 048
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	120 762	798 030
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	34 519	36 322
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	155 281	834 351
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-53 650	-56 303
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-340 528	27 093
TOTAL DES PRODUITS	4 380 031	5 514 637
TOTAL DES CHARGES	3 386 470	4 511 859
RESULTAT NET	993 561	1 002 778
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier	266 355	99 883



COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

Présenté en Euros

Détail Des Comptes De Produits	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
PRODUCTION VENDUE SERVICES	3 353 400	3 495 444	- 142 044	-4.06
LOYERS REFACTURES	2 465 836	2 722 445	- 256 609	-9.43
LOYER -EXO	44 145	47 260	- 3 115	-6.59
DROITS D'ENTREE	44 250	40 500	3 750	9.26
CHARGES REFACTURATION	351 852	353 561	- 1 709	-0.48
CHARGES REFACTURATIONS-EXO	5 323	8 016	- 2 693	-33.60
CHARGES REFACTURATIONS 10%		3 432	- 3 432	-100.00
PRESTATIONS FACTUREES BARNEOUD	169 000	169 000		0.00
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	241 132	212 254	28 878	13.61
COMMISSIONS	31 862	-61 024	92 886	-152.21
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 353 400	3 495 444	- 142 044	-4.06
REPRISES AMORT. PROV. TRANSFERT CHARGES	100 446	20 224	80 222	396.67
REP S/PROV P/CREANCES DOUTEUSES	98 271	15 487	82 784	534.54
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	675		675	
TRANSFERT CHARGES ENTRETIEN	1 500	4 737	- 3 237	-68.33
AUTRES PRODUITS	10	2	8	400.00
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	10	2	8	400.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 453 856	3 515 670	- 61 814	-1.76

Présenté en Euros

	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	255 429	699 070	- 443 641	-63.46
PRODUITS DE PARTICIPATION	255 429	699 070	- 443 641	-63.46
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	352 323	359 050	- 6 727	-1.87
REVENUS DES AUTRES CREANCES	347 392	355 435	- 8 043	-2.26
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	4 932	3 616	1 316	36.39
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	607 752	1 058 120	- 450 368	-42.56
PRODUITS EXCEPT. SUR OPERATIONS DE GESTION	84 166	760 583	- 676 417	-88.93
PRODUITS EXCEPTIONNELS	84 166	760 583	- 676 417	-88.93
PRODUITS EXCEPT. SUR OPERATIONS EN CAPITAL	17 465	17 465		0.00
QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEM	17 465	17 465		0.00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	101 631	778 048	- 676 417	-86.94



Présenté en Euros

Détail Des Comptes De Charges	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 203 287	1 292 249	- 88 962	-6.88
EDF/EAU	7 978	6 042	1 936	32.04
FOURNITURES DE BUREAU	1 285	18	1 267	n/s
CREDIT BAIL	266 355	99 883	166 472	166.67
LOYERS	15 310	14 891	419	2.81
LOCATION VEHICULES	2 177	322	1 855	576.09
CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	179 071	177 726	1 345	0.76
CHARGES LOCATIVES EXCEPTIONNELLES	27 191	56 394	- 29 203	-51.78
ENTRETIEN ET REPARATIONS	16 160	8 239	7 921	96.14
MAINTENANCE-ASSISTANCE	931	855	76	8.89
PRIMES D'ASSURANCE	13 065	29 886	- 16 821	-56.28
PERSONNEL DETACHE OU PRETE	34 005	45 165	- 11 160	-24.71
HONORAIRES DIVERS	46 820	53 640	- 6 820	-12.71
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	3 690	5 490	- 1 800	-32.79
HONORAIRES COMPTABLES	10 733	10 802	- 69	-0.64
HONORAIRES JURIDIQUES	1 434	34 904	- 33 470	-95.89
HONORAIRES DIVERS	113 511	104 361	9 150	8.77
HONORAIRES DE GESTION	12 528	13 662	- 1 134	-8.30
PRESTATIONS MANAGEMENT	323 875	451 997	- 128 122	-28.35
PRESTATIONS MANAGEMENT FAE	56 000	56 000		0.00
PRESTATIONS SCIS - MISSION BARNEOUD	48 000	48 000		0.00
PRESTATIONS TICKETS RESTAURANT	159	55	104	189.09
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	15	867	- 852	-98.27
FRAIS DE COMMUNICATION	87		87	
DONS	1 500		1 500	
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTION	17 257	61 405	- 44 148	-71.90
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	325	382	- 57	-14.92
COMMISSIONS BANCAIRES	3 826	3 414	412	12.07
COMMISSIONS D'ENGAGEMENT CREDIT BAIL		7 848	- 7 848	-100.00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	245 805	231 283	14 522	6.28
PARTICIPATION FORMATION	607	122	485	397.54
TAXE APPRENTISSAGE	702		702	
CET	34 958	36 289	- 1 331	-3.67
TAXE FONCIERES	205 290	187 085	18 205	9.73
CRL	1 120	1 312	- 192	-14.63
DROITS D'ENREGISTREMENT		6 475	- 6 475	-100.00
TAXE AMENAGEMENT	3 127		3 127	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	122 613	19 964	102 649	514.17
SALAIRES DU PERSONNEL	103 301	22 236	81 065	364.57



2I MA
Comptes Annuels au 31/12/2020

PAGE 6

	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
INTEGRATION FISCALE PRODUITS	-340 528		- 340 528	
DONT CREDIT-BAIL IMMOBILIER	266 355	99 883	166 472	166.67
CREDIT BAIL	266 355	99 883	166 472	166.67



BILAN



BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	31/12/2020 (12 mois)			31/12/2019 (12 mois)
	Brut	Amort.Déprect°.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial	91 469	91 469		
Autres immobilisations incorporelles	50 400	37 473	12 927	18 527
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains	1 702 106		1 702 106	1 702 106
Constructions	25 246 481	13 918 911	11 327 570	12 691 613
Installations tech., matériel et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	7 289	7 289		
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	21 741 605	4 810	21 736 795	21 886 795
Créances rattachées à des participations	27 293 976		27 293 976	26 469 934
Autres titres immobilisés				
Prêts	859 567		859 567	820 590
Autres immobilisations financières	733 767		733 767	768 063
ACTIF IMMOBILISE	77 726 660	14 059 952	63 666 708	64 357 626
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes	548		548	
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	1 688 989	14 782	1 674 207	1 789 747
Fournisseurs débiteurs	1 358		1 358	1 645
Personnel	1 918		1 918	
Organismes sociaux	1 809		1 809	599
Etat, impôts sur les bénéfiques	550 882		550 882	744 009
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	26 858		26 858	123 014
Autres	188 156		188 156	176 254
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	1 964 982		1 964 982	1 860 875
Disponibilités	2 957 770		2 957 770	842 797
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	57 763		57 763	56 855
ACTIF CIRCULANT	7 441 034	14 782	7 426 252	5 595 794
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	85 167 694	14 074 734	71 092 959	69 953 420



BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Capital social ou individuel	2 750 000	2 750 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 600 160	1 600 160
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	275 000	275 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	34 144 793	33 142 014
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	993 561	1 002 778
Subventions d'investissement	121 407	138 872
Provisions réglementées	159 860	125 341
CAPITAUX PROPRES	40 044 782	39 034 166
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 159 557	21 614 468
Découverts, concours bancaires	29 749	
Emprunts et dettes financières diverses	1 708 722	1 301 957
Associés	5 224 975	5 875 475
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	247 706	653 774
Personnel	6 431	2 284
Organismes sociaux	28 769	4 529
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	334 598	363 377
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	13 597	56 318
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	251 835	142 813
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 042 238	904 258
DETTES	31 048 178	30 919 254
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	71 092 959	69 953 420



BILAN DETAILLE

Présenté en Euros

Détail des Comptes d'Actif	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	Variation
ACTIF IMMOBILISE	63 666 708	64 357 626	- 690 918
DROIT AU BAIL	91 469	91 469	
DEPRECIATION DROIT AU BAIL	-91 469	-91 469	
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 927	18 527	- 5 600
DROIT PARKING EVREUX	50 400	50 400	
AMORT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-37 473	-31 873	- 5 600
TERRAINS	1 702 106	1 702 106	
TERRAINS	1 702 106	1 702 106	
CONSTRUCTIONS	11 327 570	12 691 613	-1 364 043
CONSTRUCTIONS	19 852 233	19 852 233	
INSTALATION AGENCT AMENAGT CONSTRUCTIONS	185 853	185 853	
AMENAGEMENTS EVREUX	965 236	965 236	
AMENAGEMENTS NIORT	2 621 788	2 621 788	
AMENAGEMENTS LIMOGES	799 784	796 721	3 063
AMENAGEMENTS VILLENAVE	43 081	43 081	
AMENAGEMENTS ANEMASSE	572 328	572 328	
AMENAGEMENTS LORMONT	206 178	204 378	1 800
AMORT CONSTRUCTION	-11 821 832	-10 770 130	-1 051 702
AMORT AGENC CONSTR.	-185 853	-185 853	
AMORT AMENAGEMENTS	-1 911 225	-1 594 022	- 317 203
MATERIEL DE BUREAU INFORMATIQUE GCDA	7 289	7 289	
AMORT MAT BUREAU INFORMATIQUE GCDA	-7 289	-7 289	
AUTRES PARTICIPATIONS	21 736 795	21 886 795	- 150 000
PARTS SOCIALES	100	100	
PARTS SARL 5IMAB	4 810	4 810	
PARTS SCI ST JACQUES 72	347 339	347 339	
PARTS LAURENT & SARAH	1 161 095	1 161 095	
PARTS NICE BIAR	2 135	2 135	
PARTS SAS BARNEOUD DEVELOPPEMENT	8 687 828	8 687 828	
PARTS BARNEOUD DEVELOPPEMENT	3 040 652	3 040 652	
PARTS SAS BARNEOUD GESTION ET PATRI	3 200	3 200	
PARTS SNC ETABLISSEMENT BARNEOUD	618	618	
PARTS SAS PLAN B	100	100	
PARTS 5I BEZIERS II	1 028 500	1 028 500	
PARTS 5 ESKY	3 500	3 500	
PARTS DAVID & LAURENT	644 770	644 770	
PARTS FAE GESTION	10 000	10 000	
PART. 5I GABBY	100	100	
PART. SARL 2I ABBEVILLE	7 980	7 980	
PART. SCI PERPIGNAN ALSACE	1 400	1 400	



Détail des Comptes d'Actif	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	Variation
PART SARL D.M.G	2 598 641	2 598 641	
PART. 5I BABETH	190	190	
PART. 2IMAHB	500	500	
PARTS CHV02	964 795	964 795	
PARTS VICITY	1 583 808	1 583 808	
PARTS FONCIERE VICITY	1 473 095	1 473 095	
PARTS SCHUTZENBERG	166 500	316 500	- 150 000
PARTS KELLY OUTA GDS	4 000	4 000	
PARTS 5I ALSACE	5 000	5 000	
PARTS CARNOT	950	950	
PROV P/DEP TITRES 5I MAB	-4 810	-4 810	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	27 293 976	26 469 934	824 042
CREANCES DES PARTICIPATIONS	26 978 023	26 160 090	817 933
INTERETS COURUS SUR CREANCES DE PAR	315 953	309 844	6 109
PRETS	859 567	820 590	38 977
PRET SARL 5IMAB	400 000	400 000	
INTERETS SUR PRET 5I MAB	459 568	420 590	38 978
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	733 767	768 063	- 34 296
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	364	364	
DEPOT GARANTIE MACHINE SATAS	457	457	
DEPOT MACHINE A CAFE	76	76	
DEPOT GAR. ROCHECHOUART	2 472	2 472	
AVANCE CREDIT BAIL NANTISSEMENT	730 398	764 693	- 34 295

Présenté en Euros

	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	Variation
ACTIF CIRCULANT	7 426 252	5 595 794	1 830 458
AVANCES & ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	548		548
FOURNISSEURS-AVANCES ET ACOMPTES VERSES	548		548
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 674 207	1 789 747	- 115 540
LOCATAIRES	1 666 816	1 749 073	- 82 257
CLIENTS DOUTEUX	22 174	138 945	- 116 771
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COM	-14 782	-98 271	83 489
FOURNISSEURS DEBITEURS	1 358	1 645	- 287
FOURNISSEURS	1 358	1 645	- 287
PERSONNEL	1 918		1 918
Activité Partielle	1 918		1 918
ORGANISMES SOCIAUX	1 809	599	1 210
PREVOYANCE		437	- 437
TICKETS RESTAURANTS	1 809	162	1 647
ETAT, IMPOTS SUR LES BENEFICES	550 882	744 009	- 193 127
ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICES	550 882	744 009	- 193 127
ETAT, TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	26 858	123 014	- 96 156
TVA SUR IMMOBILISATIONS	356	8 541	- 8 185
TVA DEDUCTIBLE AUTRES BIENS ET SCES	25 592	92 851	- 67 259



	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	Variation
TVA A REGULARISER		1 787	- 1 787
TVA SUR FNP	910	1 082	- 172
TVA SUR FAE		18 754	- 18 754
AUTRES	188 156	176 254	11 902
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	905	571	334
COMPTE COURANT	179 123	110 661	68 462
SELLEM - PRET SG		1 385	- 1 385
CESSION IMMEUBLES PGX-LE MANS-ST ETIENNE	1 328	1 328	
LIMOGES - ERAM (MAITRE DELORME)	24	24	
DARTY		33	- 33
ACQUISITION CHV02	1 251	1 251	
OSMIN - SELLEM		39	- 39
PRET BPI	4 919	4 919	
CESSION CELLULE CORA	500		500
FAE TRANSACTIONS	108		108
PRODUIT A RECEVOIR		56 043	- 56 043
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 964 982	1 860 875	104 107
CAT	100 000		100 000
CAT	400 000	400 000	
CAT	200 000	200 000	
CAT	800 000	800 000	
CHEQ Sans Libelles	200 000	200 000	
CAT SG	258 532	258 230	302
INTERETS COURUS SUR CAT	6 428	2 620	3 808
INTERETS COURUS S/CAT SG	22	25	- 3
DISPONIBILITES	2 957 770	842 797	2 114 973
CREDIT AGRICOLE 2I MA	751 336	8 955	742 381
CREDIT MUTUEL 2I MA	47 157	959	46 198
CEMP 2I MA	54 288	276 209	- 221 921
BANQUE COURTOIS	560 206	146 776	413 430
CREDIT AGRICOLE PAU	8 612	8 872	- 260
BNP	1 333 493	91 226	1 242 267
CCE BIS	67 976	280 000	- 212 024
SOCIETE GENERALE	134 702	29 800	104 902
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	57 763	56 855	908
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	57 763	56 855	908



Présenté en Euros

Détail des Comptes de Passif	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	Variation
CAPITAUX PROPRES	40 044 782	39 034 166	1 010 616
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	2 750 000	2 750 000	
CAPITAL	2 750 000	2 750 000	
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT ...	1 600 160	1 600 160	
BONI DE FUSION	160	160	
PRIME D'APPORTS	1 600 000	1 600 000	
RESERVE LEGALE	275 000	275 000	
RESERVE LEGALE	275 000	275 000	
AUTRES RESERVES	34 144 793	33 142 014	1 002 779
AUTRES RESERVES	34 144 793	33 142 014	1 002 779
RESULTAT DE L'EXERCICE	993 561	1 002 778	- 9 217
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	121 407	138 872	- 17 465
SUBVENTION D'EQUIPEMENT VILLE DE LIMOGES	121 407	138 872	- 17 465
PROVISIONS REGLEMENTEES	159 860	125 341	34 519
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	159 860	125 341	34 519

Présenté en Euros

	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	Variation
EMPRUNTS ET DETTES	31 048 178	30 919 254	128 924
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	22 159 557	21 614 468	545 089
EMPRUNT BNP 777	1 152 532	1 208 920	- 56 388
EMPRUNT CA 81801 (ACHAT TOULOUSE)	350 000	350 000	
EMPRUNT BNP ANNEMASSE	480 801	501 470	- 20 669
EMPRUNT BPI KIKO	513 627	533 638	- 20 011
EMPRUNT CA 89803 MONTIVILLIERS	4 404 103	4 565 710	- 161 607
EMPRUNT BPI 2000 K	1 555 694	1 616 912	- 61 218
BNP PGE	1 570 000		1 570 000
EMPRUNT SG	3 030 824	3 120 813	- 89 989
EMPRUNT BC EVREUX	1 522 480	1 616 129	- 93 649
EMPRUNT MODULINVEST	153 107	181 343	- 28 236
EMPRUNT BC NARBONNE	1 342 187	1 424 747	- 82 560
EMPRUNT CM- ACHAT LOT 10/12 PARIS	45 314	67 467	- 22 153
EMPRUNT OSEO	780 606	861 464	- 80 858
EMPRUNT 16871	575 931	634 513	- 58 582
EMPRUNT BC	1 455 214	1 544 725	- 89 511
EMPRUNT BQ COURTOIS 800	310 022	342 851	- 32 829
EMPRUNT BNP	299 317	313 311	- 13 994
EMPRUNT BANQUE COURTOIS	179 764	189 891	- 10 127
EMPRUNT BPI	612 038	640 046	- 28 008
EMPRUNT CE TOULOUSE ALSACE	647 490	709 344	- 61 854
EMPRUNT 558	125 820	139 389	- 13 569
EMPRUNT CE TOULOUSE ALSACE Post Covid	43 315		43 315
EMPRUNT BPI 1085	569 875	597 049	- 27 174
EMPRUNT 558 Post Covid	8 603		8 603



	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	Variation
EMPRUNT BPI 294 912	207 146	216 844	- 9 698
EMPRUNT BQ COURTOIS 255 K	177 217	193 521	- 16 304
INTERETS COURUS	46 532	44 371	2 161
DECOUVERTS, CONCOURS BANCAIRES	29 749		29 749
DECOUVERT BANQUE COURTOIS EMPRUNT	6 365		6 365
DECOUVERT BANQUE COURTOIS EMPRUNT	10 288		10 288
DECOUVERT BANQUE COURTOIS EMPRUNT	13 096		13 096
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 708 722	1 301 957	406 765
DEPOT GARANTIE REPARAT & BERTOCHÉ	341	341	
DEPOT GARANTIE MIM LORMONT		21 158	- 21 158
DEPOT GARANTIE THOM	17 523	17 094	429
DEPOT GARANTIE CAMAIEU LORMONT	25 746	25 746	
DEPOT GARANTIE INTERNITY NIORT		16 341	- 16 341
DEPOT GARANTIE KHADJIEFF		239	- 239
DEPOT GARANTIE BRIOCHE DOREE TOULOU	28 454	28 340	114
DEPOT GARANTIE ROVARINO	428	797	- 369
DEPOT GARANTIE COMPT MODE MONTIVILL	26 327	25 682	645
DEPOT GARANTIE CLAIRE&APOS;S MONTIV	15 196	15 168	28
DEPOT GARANTIE DRB CAEN	11 842	11 842	
DEPOT GARANTIE ATOL	13 171	12 624	547
DEPOT GARANTIE EULALY MASSY		29 315	- 29 315
DEPOT GARANTIE CRHOM	6 933	160	6 773
DEPOT GARANTIE JULES CAEN	21 665	21 665	
DEPOT GARANTIE LUTTENCBACH		480	- 480
DEPOT GARANTIE SEPHORA LORMONT	23 750	31 258	- 7 508
DEPOT GARANTIE HSNH HARENG	30 237	29 103	1 134
DEPOT GARANTIE CIE EUROPEENNE	69 093	67 521	1 572
DEPOT GARANTIE DARTY	65 049	63 839	1 210
DEPOT GARANTIE CHALOT COTTIN		515	- 515
DEPOT GARANTIE DU PAREIL AU MEME		598	- 598
DEPOT GARANTIE GOUTTE		440	- 440
DEPOT GARANTIE THOM MONTIVILLIER	7 790	7 599	191
DEPOT GARANTIE ROZIERES	309	309	
DEPOT GARANTIE FAURE	421	421	
DEPOT GARANTIE MOA	14 800	14 800	
DEPOT GARANTIE RIU GRENOBLE	23 454	23 411	43
DEPOT GARANTIE SYNDA	12 000	12 000	
DEPOT GARANTIE TOON		13 151	- 13 151
DEPOT GARANTIE TACOS ONE	15 400	15 400	
DEPOT GARANTIE THOM MONT DE MARSAN		715	- 715
DEPOT GARANTIE OUMESSAD	422	422	



	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	Variation
DEPOT DE GARANTIE LE PETITE MANUFACTURE	15 000	15 000	
DEPOT DE GARANTIE NOTTA CAPELLA		475	- 475
DEPOT DE GARANTIE LA HALLE ROCHECHOUART		1 571	- 1 571
DEPOT GARANTIE MGL		5 000	- 5 000
DEPOT DE GARANTIE PIGNIER	380		380
DEPOT DE GARANTIE ROMEO DOMENICO	490		490
DEPOT DE GARANTIE NORMAL FRANCE	69 097		69 097
DEPOT DE GARANTIE THOM MAG 897	20 000		20 000
DEPOT DE GARANTIE MRINE SI	1 000		1 000
DEPOT DE GARANTIE MALENTIN NELLY	450		450
DEPOT DE GARANTIE BERTAIL	450		450
DEPOT DE GARANTIE BOULIN	246		246
DETTES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS CHV02	276 514	274 780	1 734
DETTES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS L&S	842 964	383 661	459 303
DETTES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS DMG ASSOCIES	51 781 5 224 975	112 974 5 875 475	- 61 193 - 650 500
COMPTE COURANT	5 160 690	5 822 885	- 662 195
INTERETS COURUS/CPTES GROUPE	63 335	51 640	11 695
APPORT EN NUMERAIRE - PARTS CARNOT	950	950	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	247 706	653 774	- 406 068
FOURNISSEURS	242 246	647 282	- 405 036
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	5 460	6 492	- 1 032
PERSONNEL	6 431	2 284	4 147
PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES		2 284	- 2 284
PERSONNEL CONGES A PAYER	6 431		6 431
ORGANISMES SOCIAUX	28 769	4 529	24 240
URSSAF	21 438	4 109	17 329
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	607	122	485
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	683		683
RETRAITE ARRCO	2 890	298	2 592
PREVOYANCE	537		537
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	2 615		2 615
ETAT, TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	334 598	363 377	- 28 779
TVA A DECAISSER	24 168	53 519	- 29 351
TVA COLLECTEE 19.6	1 438	1 437	1
TVA COLLECTEE 20%	275 430	308 421	- 32 991
TVA A REGULARISER	33 562		33 562
AUTRES IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES	13 597	56 318	- 42 721
Prélèvement à la source	13 597		13 597
ETAT-CHARGES A PAYER		56 318	- 56 318
AUTRES DETTES	251 835	142 813	109 022
LOCATAIRES	21 835	166	21 669
CLIENTS AVOIR A ETABLIR		112 522	- 112 522



	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	Variation
GALERIE DE BEZIERS	200 000		200 000
NIORT LE DONJON		125	- 125
ACQUISITION PART VICITY	30 000	30 000	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 042 238	904 258	137 980
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 042 238	904 258	137 980



ANNEXE



Annexes 2020

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A la date du 16 mars 2020, le gouvernement français a édicté des dispositions strictes relatives à l'épidémie de Covid-19, qui a entraîné une baisse de l'activité de l'entreprise.

A la date du 29 octobre 2020, le gouvernement français a instauré un nouveau confinement qui s'est terminé le 15 décembre 2020 avec la mise en place d'un couvre-feu.

Cette crise sanitaire a eu pour conséquence une baisse importante du chiffre d'affaires sur l'exercice et aura sûrement des impacts sur l'exercice en cours.

Au cours de l'exercice, l'entreprise a mis en place les mesures suivantes :

- recours à l'activité partielle
- obtention d'un prêt garanti par l'État à hauteur de 1 570 000 € en date du 19/05/2020.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'arrêté des dits comptes annuels.

Intégration Fiscale

La société est devenue société tête de groupe pour l'intégration fiscale à compter du 01/01/2004.

Le périmètre d'intégration est ainsi formé :

- SAS 2I Ma – société mère.
- Sarl 2I Abbeville - société filiale détenue à 99,75 %.
- Sarl David & Laurent – société filiale détenue à 100%.
- Sci Laurent & Sarah – société filiale détenue à 100%.
- Sci 5I Béziers II – société filiale détenue à 100%.
- Sarl Fae Gestion – société filiale détenue à 100%.
- Sarl Dmg - société filiale détenue à 100%.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement).

Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits (correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires) sont conservées chez la société mère, et constatées en produits ou charges.



2. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan \leq 3,65 M€ ; chiffre d'affaires \leq 7,3 M€ ; effectif \leq 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

✓ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêt et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 77 744 861 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	141 869			141 869
Immobilisations corporelles	26 951 012	4 863		26 955 875
Immobilisations financières	49 950 191	696 925		50 647 116
TOTAL	77 043 072	701 788		77 744 861

Amortissements et dépréciations d'actif = 14 059 952 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	123 343	5 600		128 943
Immobilisations corporelles	12 557 294	1 368 906		13 926 199
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	4 810			4 810
TOTAL	12 685 446	1 374 506		14 059 952

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Droit au bail	91 469	0	91 469	Non amortiss.
Droit parking evreux	50 400	37 473	12 927	9 ans
Terrains	1 702 106	0	1 702 106	Non amortiss.
Constructions	19 852 233	11 821 832	8 030 401	de 7 à 40 ans
Installation agencet amenagt constructions	185 853	185 853	0	de 7 à 20 ans
Amenagements evreux	965 236	391 418	573 818	de 5 à 30 ans
Amenagements niort	2 621 788	1 047 916	1 575 872	de 3 à 30 ans
Amenagements limoges	799 784	296 893	502 891	de 2 à 20 ans
Amenagements villenave	43 081	22 434	20 647	de 5 à 10 ans
Amenagements anemasse	572 328	83 928	488 400	30 ans
Amenagements lormont	206 178	68 636	137 542	de 3 à 10 ans
Materiel de bureau informatique gceda	7 289	7 289	0	de 3 à 5 ans
TOTAL	27 097 744	23 514 199	3 583 545	



Etat des créances = 31 295 182 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	28 905 511		28 905 511
Actif circulant & charges d'avance	2 389 670	2 389 670	
TOTAL	31 295 182	2 389 670	28 905 511

Dépréciations = 14 782 €

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	98 271	14 782	98 271		14 782
Comptes financiers					
TOTAL	98 271	14 782	98 271		14 782

Produits à recevoir par postes du bilan = 325 226 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	315 953
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 823
Disponibilités	6 450
TOTAL	325 226

Charges constatées d'avance = 57 763 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 2 750 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	275000	10.00	2 750 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	275000	10.00	2 750 000

Provisions = 159 860 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	125 341	34 519		159 860
Provisions pour risques & charges				
TOTAL	125 341	34 519		159 860

Etat des dettes = 31 048 178 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	22 189 306	2 201 105	9 984 452	10 003 748
Dettes financières diverses	6 933 697	6 933 697		
Fournisseurs	247 706	247 706		
Dettes fiscales & sociales	383 395	383 395		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	251 835	251 835		
Produits constatés d'avance	1 042 238	945 238	94 500	2 500
TOTAL	31 048 178	10 962 977	10 078 953	10 006 248



Charges à payer par postes du bilan = 61 038 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	46 532
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	5 460
Dettes fiscales & sociales	9 046
Autres dettes	
TOTAL	61 038

Produits constatés d'avance = 1 042 238 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Engagements Financiers donnés

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	33 091 680
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	4 109 264
Engagements en matière de retraite	
TOTAL	37 200 944



NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes 2020 (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 325 226 €

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
Interets courus sur creances de par(267800)	315 953
TOTAL	315 953

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Activité partielle (428701)	1 918
Etat produits a recevoir(448700)	905
TOTAL	2 823

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Interets courus sur cat(508801)	6 428
Interets courus s/cat sg(508802)	22
TOTAL	6 450



Charges constatées d'avance = 57 763 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	57 763
TOTAL	57 763

Charges à payer = 61 038 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Interets courus(168840)	46 532
TOTAL	46 532

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(408100)	5 460
TOTAL	5 460

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personnel congés à payer(428200)	6 431
Charges sociales sur congés à payer(438200)	2 615
TOTAL	9 046

Produits constatés d'avance = 1 042 238 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	1 042 238
TOTAL	1 042 238



RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	2 750 000	2 750 000	2 750 000	2 750 000	2 750 000
b) Nombre d'actions émises	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 353 400	3 495 444	4 358 435	4 627 113	4 037 342
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 978 569	2 551 755	11 890 583	5 038 637	3 715 825
c) Impôt sur les bénéfices	-340 528	27 093	3 124 249	611 302	54 999
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	2 319 097	2 524 662	8 766 334	4 427 335	3 660 826
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	993 561	1 002 778	7 098 044	2 278 769	1 609 998
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	8	9	32	16	13
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	3	4	26	8	6
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	122 613	19 964	37 737	37 890	46 152
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	44 139	8 308	14 714	14 533	17 999

Observations complémentaires



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SARL 2I ABEVILLE	8 000	4 363 069	100	7 980	7 980	2 024 268		1 570 450	1 296 845	
SCI 5I BEZIERS 2	10 000	2 877 588	100	1 028 500	1 028 500				536 985	
SCI 5I NICE BIAR	3 050	381 586	77	2 135	2 135			411 872	142 498	192 500
SARL DAVID ET LAURE	1 000	1 758 900	100	644 770	644 770			305 196	106 049	
SARL DMG	38 112	229 743	100	2 598 641	2 598 641			361 782	209 254	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SARL 5I MAB	10 000		48	4 810		53 164				
SARL 5ESKY	10 000	1 235 956	3 500	3 500		515 427		799 591	377 507	
2I MAHB	1 000	-364 183	500	500		50 638		45 057	32 691	
ST JACQUES 72	1 000		347 339	347 339		579 957		833 809	412 941	
5I GABBY	200		100	100		469 720				
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SARL FAE GESTION	10 000	1 000	100	10 000	10 000	179 123		514 993	44 824	57 260
SCI PERPIGNAN ALSAC	2 000		70	1 400	1 400	93 184		66 235	-9 898	5 669
SCI SI BABEL	200	-773 763	50	190	190	962 351		825 019	-111 352	
SCI CHV02	180 000	133 573	100	964 795	964 795			198 968	67 890	
SCI LAURENT ET SARA	1 525	9 214 559	100	1 161 095	1 161 095			2 810 416	-1 134 063	
FONCIERE VICITY	2 575 000		57	1 473 095	1 473 095	16 509 304				
SCCV CARNOT	1 000		95	950	950					
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
BARNEOUD DEVELOPP	551 360		39	11 728 479	11 728 479	1 020 819				
BARNEOUD GESTION	8 000		40	3 200	3 200					
VICITY	3 000		53	1 583 808	1 583 808	1 650 236				
SI ALSACE	10 000		50	5 000	5 000	1 273 363		413 000	-824 596	
KELLY OUTA GDS	12 000		33	4 000	4 000	1 775 593				



AMORTISSEMENT



LISTE DES IMMOBILISATIONS

Compte 206000 / 68110 DROIT AU BAIL											
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	IL / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 VILLEVALE D'ORNON	31/12/2001	15 245		N.A.0.00							15 245
0002 ROCHECHOUART PARIS	31/12/2001	76 225		N.A.0.00							76 225
 Sous-total		 91 469									 91 469

Compte 208100 / 280810 DROIT PARKING EVREUX											
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	IL / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0025 AMODIATIONS	22/04/2014	50 400		50 400 L	11.11	31 873	5 600	37 473			12 927
 Sous-total		 50 400		 50 400		 31 873	 5 600	 37 473			 12 927

Compte 211000 / 281100 TERRAINS											
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	IL / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 NOTAIRE GODART-VIR PRIX VTE CC	18/05/2012	231 000		N.A.0.00							231 000
0002 TERRAIN RIU GRENOBLE	28/11/2012	116 200		N.A.0.00							116 200
0005 TERRAIN NIORT	01/10/2013	40 000		N.A.0.00							40 000
0006 TERRAIN/MCDONALD	18/03/2013	180 000		N.A.0.00							180 000
0007 TERRAIN NIORT EPF	29/07/2014	110 946		N.A.0.00							110 946
0008 TERRAIN LIMOGES ERAM	15/10/2014	39 000		N.A.0.00							39 000
0009 TERRAIN NIORT LE DONJON	08/10/2015	2 420		N.A.0.00							2 420
0010 Terrain Niort	14/08/2015	20 000		N.A.0.00							20 000
0012 TERRAIN DARTY ANEMASSE	18/01/2016	260 840		N.A.0.00							260 840
0013 TERRAIN VIVARTE TOULON La Vallée	08/08/2016	168 000		N.A.0.00							168 000
0014 TERRAIN VIVARTE TOULON Pulbère	08/08/2016	82 000		N.A.0.00							82 000
0016 TERRAIN VIVARTE Calais	03/09/2018	49 000		N.A.0.00							49 000
0018 TERRAIN OSMIN GAMBETTA MONT 1	18/08/2018	28 800		N.A.0.00							28 800
0020 TERRAIN EP FPC Lot 1	09/09/2018	10 000		N.A.0.00							10 000
10 ROCHECHOUART PARIS 18	02/07/2001	26 866		N.A.0.00							26 866
102 IMMEUBLE PARIS 18EME ROCHECH	02/07/2001	18 588		N.A.0.00							18 588
193 LOT 10 ET 12 PARIS 38 BLVD ROCHEI	13/12/2010	11 100		N.A.0.00							11 100
4 TERRAIN LORMONT	01/04/2004	114 337		N.A.0.00							114 337
47 24 RUE ALSACE LORRAINE 21CV	01/11/1999	19 056		N.A.0.00							19 056
6 VILLEVALE D'ORNON	02/07/2001	15 426		N.A.0.00							15 426
68 ACQUISIT CONSTRUCTION	05/05/2000	45 582		N.A.0.00							45 582
69 H21 LOT r43	07/09/1999	19 056		N.A.0.00							19 056
7 3 BD MAL JUIN - CAEN	02/07/2001	37 194		N.A.0.00							37 194
70 H21 LOT r57	01/02/2000	19 056		N.A.0.00							19 056
71 H21 LOT r28	22/01/2001	13 111		N.A.0.00							13 111
72 H21 LOT r85	18/03/2001	10 671		N.A.0.00							10 671
9 40 RUE VICTOR HUGO - NIORT	02/07/2001	13 755		N.A.0.00							13 755
 Sous-total		 1 702 106									 1 702 106



Compte 213000 / 281300

CONSTRUCTIONS

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 EVREUX FACADES TOITURE ETANC	18/05/2012	1 039 500		1 039 500	L 5.00	396 309	51 975	448 284			591 216
0002 EVREUX INSTALLATIONS TECHNIQ	18/05/2012	519 750		519 750	L 10.00	396 309	51 975	448 284			71 466
0003 EVREUX AGENCEMENTS	18/05/2012	519 750		519 750	L 14.29	519 750		519 750			
0004 GRENOBLE RIU FACADE TOITURE E	26/11/2012	522 900		522 900	L 5.00	185 557	26 145	211 702			311 198
0005 GRENOBLE RIU INSTALLATIONS TEI	26/11/2012	261 450		261 450	L 10.00	185 557	26 145	211 702			49 748
0006 GRENOBLE RIU AGENCEMENTS	26/11/2012	261 450		261 450	L 14.29	261 450		261 450			
0013 MCDONALD FACADE TOITURE ETAF	18/03/2013	810 000		810 000	L 5.00	274 838	40 500	315 338			494 663
0014 NIORT FACADES TOITURE ETANCHI	01/10/2013	180 000		180 000	L 5.00	56 250	9 000	65 250			114 750
0015 NIORT INSTALLATIONS TECHNIQUE	01/10/2013	90 000		90 000	L 10.00	56 250	9 000	65 250			24 750
0016 NIORT AMENAGEMENT	01/10/2013	90 000		90 000	L 14.29	80 357	9 643	90 000			
0017 MCDONALD	18/03/2013	405 000		405 000	L 10.00	274 838	40 500	315 338			89 663
0018 MCDONALD AGENCEMENT TECHNIK	18/03/2013	405 000		405 000	L 14.29	392 625	12 375	405 000			
0019 NIORT EPF FACADES TOITURES	29/07/2014	499 257		499 257	L 5.00	135 354	24 863	160 317			338 940
0020 NIORT EPF INSTALLATIONS TECHNI	29/07/2014	249 629		249 629	L 10.00	135 354	24 863	160 317			89 312
0021 NIORT EPF AGENCEMENTS	29/07/2014	249 629		249 629	L 14.29	193 363	35 661	229 024			20 604
0022 LIMOGES ERAM - FACADES, TOITUF	15/10/2014	175 500		175 500	L 5.00	45 728	8 775	54 503			120 997
0023 LIMOGES ERAM - INSTALLATIONS T	15/10/2014	87 750		87 750	L 10.00	45 728	8 775	54 503			33 248
0024 LIMOGES ERAM - AGENCEMENTS	15/10/2014	87 750		87 750	L 14.29	65 325	12 536	77 861			9 889
0025 NIORT LE DONJON - FACADE, TOITL	08/10/2015	90 000		90 000	L 5.00	19 038	4 500	23 538			66 463
0026 NIORT LE DONJON INSTALLATIONS	08/10/2015	45 000		45 000	L 10.00	19 038	4 500	23 538			21 463
0027 NIORT LE DONJON AGENCEMENTS	08/10/2015	45 000		45 000	L 14.29	27 196	6 429	33 625			11 375
0028 Niort Le Donjon Facades Toitures	14/09/2015	10 890		10 890	L 5.00	2 340	545	2 884			8 006
0029 Niort Le Donjon	14/09/2015	5 445		5 445	L 10.00	2 340	545	2 884			2 561
0030 Niort le Donjon Agencements	01/01/2015	5 445		5 445	L 14.29	3 889	778	4 667			778
0037 CONSTRUCTIONS VIVARTE Calais Fi	03/08/2016	220 500		220 500	L 5.00	37 608	11 025	48 633			171 868
0038 CONSTRUCTIONS VIVARTE Calais In	03/08/2016	110 250		110 250	L 10.00	37 608	11 025	48 633			61 617
0039 CONSTRUCTIONS VIVARTE Calais A	03/08/2016	110 250		110 250	L 14.29	53 725	15 750	69 475			40 775
0048 OSMIN - FACADES	18/08/2016	130 050		130 050	L 5.00	21 910	6 503	28 412			101 638
0047 OSMIN - INSTALLATIONS TECHNIQU	18/08/2016	65 025		65 025	L 10.00	21 910	6 503	28 412			36 613
0046 OSMIN - AGENCEMENTS	18/08/2016	65 025		65 025	L 14.29	31 300	9 289	40 589			24 436
0049 ACQUISITION VIVARTE TOULON La 1	08/08/2016	756 000		756 000	L 5.00	134 925	37 800	172 725			583 275
0050 ACQUISITION VIVARTE TOULON La 1	08/08/2016	378 000		378 000	L 10.00	134 925	37 800	172 725			205 275
0051 ACQUISITION VIVARTE TOULON La 1	08/08/2016	378 000		378 000	L 14.29	192 750	54 000	246 750			131 250
0052 ACQUISITION VIVARTE TOULON Puil	08/08/2016	369 000		369 000	L 5.00	65 856	18 450	84 306			284 694
0053 ACQUISITION VIVARTE TOULON Puil	08/08/2016	184 500		184 500	L 10.00	65 856	18 450	84 306			100 194
0054 ACQUISITION VIVARTE TOULON Puil	08/08/2016	184 500		184 500	L 14.29	84 080	26 357	120 437			64 063
0055 EPFPC Lot 1 Facades	09/09/2016	45 000		45 000	L 5.00	7 450	2 250	9 700			35 300
0056 EPFPC Lot 1 Installations Tech	09/09/2016	22 500		22 500	L 10.00	7 450	2 250	9 700			12 800
0057 EPFPC Lot 1 Agencements	09/09/2016	22 500		22 500	L 14.29	10 643	3 214	13 857			8 643
0058 ACQUISITION DARTY Facades	18/01/2016	1 173 780		1 173 780	L 5.00	231 885	58 689	290 674			883 106
0059 ACQUISITION DARTY Installations Tex	18/01/2016	586 890		586 890	L 10.00	231 885	58 689	290 674			296 216
0060 ACQUISITION DARTY Agencements	18/01/2016	586 890		586 890	L 14.29	331 407	83 841	415 248			171 642
085 3 BD MAL JUIN CAEN AGENCEMENTS	02/07/2001	74 389		74 389	L 14.29	74 389		74 389			
10 ROCHECHOUART PARIS 18 STRUCTU	02/07/2001	295 531		295 531	L 2.50	160 563	7 388	167 951			127 580
112. LOT 10 ET 12 PARIS BLVD ROCHECH	13/12/2010	133 200		133 200	L 2.50	30 137	3 330	33 467			99 734
119 IMMEUBLE LORMONT+ RESIL BAIL TC	01/04/2004	602 538		602 538	L 5.00	474 498	30 127	504 625			97 912
120 IMMEUBLE LORMONT+RESIL BAIL INE	01/04/2004	301 269		301 269	L 5.00	301 269		301 269			
121 IMMEUBLE LORMONT+RESIL BAIL AC	01/04/2004	301 269		301 269	L 14.29	301 269		301 269			



Compte 213000 / 281300

CONSTRUCTIONS

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
122 IMMEUBLE LORMONT +RESIL BAIL ST	01/04/2004	1 807 613		1 807 613	L 2.50	740 459	45 180	785 650			1 021 963
123 H2I LOT n43 FACADE TOITURE ETANC	07/08/1999	76 225		76 225	L 5.00	76 225		76 225			
124 H2I LOT n43 INSTALL TECHNIQUES	07/08/1999	38 112		38 112	L 10.00	38 112		38 112			
125 H2I LOT n43 AGENCEMENT	07/08/1999	38 112		38 112	L 14.29	38 112		38 112			
127 H2I LOT n57 FACADE TOITURE ETANC	01/02/2000	76 225		76 225	L 5.00	76 225		76 225			
128 H2I LOT n57 INSTALL TECHNIQUES	01/02/2000	38 112		38 112	L 10.00	38 112		38 112			
129 H2I LOT n57 AGENCEMENT	01/02/2000	38 112		38 112	L 14.29	38 112		38 112			
131 H2I LOT n26 FACADE TOITURE ETANC	22/01/2001	52 442		52 442	L 5.00	50 009	2 433	52 442			
132 H2I LOT n38 INSTALL TECHNIQUES	22/01/2001	26 221		26 221	L 10.00	26 221		26 221			
133 H2I LOT n28 AGENCEMENTS	22/01/2001	26 221		26 221	L 14.29	26 221		26 221			
135 H2I LOT n28 STRUCTURE	22/01/2001	144 217		144 217	L 2.50	81 391	3 605	84 997			59 220
135. H2I LOT n65 FACADE TOITURE ETAC	19/03/2001	42 686		42 686	L 5.00	40 365	2 134	42 499			187
136. H2I LOT n85 INSTALL TECHNIQUES	09/03/2001	21 343		21 343	L 10.00	21 343		21 343			
137. H2I LOT n 65 AGENCEMENT	19/03/2001	21 343		21 343	L 14.29	21 343		21 343			
14 106 A 110 BD CUGNOT LE MANS STRL	08/11/2003	55 000		55 000	L 2.50	23 691	1 375	25 066			29 934
140 24 RUE ALSACE LORRAINE INSTALL "	01/11/1999	38 112		38 112	L 10.00	38 112		38 112			
141 24 RUE ALSACE LORRAINE AGENCEP	01/11/1999	38 112		38 112	L 14.29	38 112		38 112			
143 ACQUISIT CONSTRUCTION FACADE "	05/07/2000	182 329		182 329	L 5.00	179 017	3 312	182 329			
144 ACQUISIT CONSTRUCTION INSTALL "	05/07/2000	91 165		91 165	L 10.00	91 165		91 165			
15 ACQUISIT CONSTRUCTION AGENCEM	05/07/2000	91 165		91 165	L 14.29	91 165		91 165			
178 ROCHECHOUART PARIS 18 SUITE / G	02/07/2001	204 466		204 466	L 2.50	84 552	5 112	99 663			104 803
179 ROCHECHOUART PARIS 18 SUITE FA	02/07/2001	74 351		74 351	L 5.00	68 765	3 718	72 482			1 869
181 ROCHECHOUART PARIS 18 SUITE INI	02/07/2001	37 176		37 176	L 10.00	37 176		37 176			
182 ROCHECHOUART PARIS 18 SUITE AC	02/07/2001	37 176		37 176	L 14.29	37 176		37 176			
198 LOT 10 ET 12 PARIS BLVD ROCHECHI	13/12/2010	33 300		33 300	L 5.00	15 068	1 665	16 733			16 567
198 LOT 10 ET 12 PARIS BLVD ROCHECHI	13/12/2010	22 200		22 200	L 10.00	20 091	2 109	22 200			
199 LOT 10 ET 12 PARIS BLVD ROCHECHI	13/12/2010	22 200		22 200	L 14.29	22 200		22 200			
47 24 RUE ALSACE LORRAINE FACADE TI	01/11/1999	76 225		76 225	L 5.00	76 225		76 225			
47. 24 RUE ALSACE LORRAINE STRUCTUR	01/11/1999	209 617		209 617	L 2.50	130 453	5 240	135 694			73 924
6 VILLENAVE D'ORNON STRUCTURE	02/07/2001	169 687		169 687	L 2.50	82 191	4 242	86 433			73 253
88 ACQUISIT CONSTRUCTION STRUCTUF	05/07/2000	501 405		501 405	L 2.50	286 079	12 535	308 614			192 791
69 H2I LOT n 43 STRUCTURE	07/08/1999	209 617		209 617	L 2.50	132 776	5 240	138 017			71 601
7 3 BD MAL JUIN CAEN STRUCTURE	02/07/2001	409 137		409 137	L 2.50	222 285	10 228	232 514			176 623
70 H2I LOT n57 STRUCTURE	01/02/2000	209 617		209 617	L 2.50	127 965	5 240	133 205			76 412
72 H2I LOT n85 STRUCTURE	19/03/2001	117 386		117 386	L 2.50	65 390	2 935	68 325			49 061
79 VILLENAVE D'ORNON FACADE TOITUF	02/07/2001	61 704		61 704	L 5.00	57 435	3 085	60 520			1 184
80 VILLENAVE D'ORNON INSTALL TECHN	02/07/2001	30 852		30 852	L 10.00	30 852		30 852			
81 VILLENAVE D'ORNON AGENCEMENTS	02/07/2001	30 852		30 852	L 14.29	30 852		30 852			
83 3 BD MAL JUIN FACADE TOITURE ETAI	02/07/2001	148 777		148 777	L 5.00	138 483	7 439	145 922			2 855
84 3 BD MAL JUIN CAEN INSTALL TECHN	02/07/2001	74 389		74 389	L 10.00	74 389		74 389			
9 40 RUE V HUGO NIORT STRUCTURE	02/07/2001	151 309		151 309	L 2.50	82 207	3 783	85 989			65 320
92 40 RUE V HUGO NIORT FACADE TOITL	02/07/2001	55 022		55 022	L 5.00	51 215	2 751	53 966			1 056
93 40 RUE V HUGO NIORT INSTALL TECH	02/07/2001	27 511		27 511	L 10.00	27 511		27 511			
94 40 RUE V HUGO NIORT AGENCEMENT	02/07/2001	27 511		27 511	L 14.29	27 511		27 511			
98 ROCHECHOUART PARIS 18 FACADE T	02/07/2001	107 466		107 466	L 5.00	100 030	5 373	105 404			2 062
97 ROCHECHOUART PARIS 18 INSTALL T	02/07/2001	53 733		53 733	L 10.00	53 733		53 733			
98 ROCHECHOUART PARIS 18 AGENCEM	02/07/2001	53 733		53 733	L 14.29	53 733		53 733			



Sous-total 19 852 233 19 852 233 10 770 130 1 051 703 11 821 832 8 030 401

Compte 213500 / 281350		INSTALLATION AGENCT AMENAGT CONSTRUCTIONS									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
18 SYS SECURITE SIEMENS	18/04/2004	4 061		4 061	L 14.29	4 061		4 061			
19 SPRINKLERS PROTECT FEU	13/02/2004	13 000		13 000	L 10.00	13 000		13 000			
20 INSTALL EAU LORMONT	19/03/2004	9 727		9 727	L 6.67	9 727		9 727			
21 INSTALL EU LORMONT ITB	19/03/2004	656		656	L 6.67	656		656			
22 BANDEAU LORMONT VIPERBOIS	29/03/2004	12 137		12 137	L 6.67	12 137		12 137			
23 RESEAU CHAUFFAGE LORMONT JOH	29/03/2004	24 559		24 559	L 6.67	24 559		24 559			
24 TX MA CONNERIE LORMONT SECMA	29/03/2004	36 970		36 970	L 6.67	36 970		36 970			
25 ALIM CHAUFFAGE LORMONT SETGI	30/03/2004	8 006		8 006	L 6.67	8 006		8 006			
26 PEINTURE LORMONT E BAP	31/03/2004	1 350		1 350	L 14.29	1 350		1 350			
27 TX ELECTRICITE LORMONT BREDELE	31/03/2004	10 698		10 698	L 6.67	10 698		10 698			
28 TX MA CONNERIE LORMONT BOYER	31/03/2004	36 457		36 457	L 6.67	36 457		36 457			
29 COLLECTEUR EAU LORMONT ITB	19/04/2004	5 497		5 497	L 6.67	5 497		5 497			
30 PLAFONDS SUS LORMONT VIPERBOIS	20/04/2004	2 969		2 969	L 6.67	2 969		2 969			
35 SUIVI TRAVAUX ORMONT FRANGET	02/04/2004	549		549	L 6.67	549		549			
38 PLANTAT BD CUGNOT COEDEL	23/04/2004	535		535	L 14.29	535		535			
41 PEINTURE LORMONT EBAP	18/07/2004	1 445		1 445	L 14.29	1 445		1 445			
42 COMPTEUR EDF	21/09/2004	1 814		1 814	L 10.00	1 814		1 814			
73 H21 TRAVX MA CONNERIE MURS	15/08/2002	15 425		15 425	L 14.29	15 425		15 425			
Sous-total		185 853		185 853		185 853		185 853			

Compte 213510 / 281351		AMENAGEMENTS EVREUX									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 SONDAGE POUTRE DU PLANCHER	18/02/2012	3 149		3 149	L 10.00	2 480	315	2 795			354
0002 RESTRUCTURATION CCI	31/03/2012	6 000		6 000	L 10.00	4 652	600	5 252			748
0003 CDMFT EVREUX CHQ119	30/09/2012	29 095		29 095	L 3.33	7 276	970	8 246			20 849
0004 REAMENAGEMENT BATIMENT CIAL	10/02/2012	8 470		8 470	L 10.00	6 684	847	7 531			939
0005 DESAMANTAGE	31/05/2012	17 800		17 800	L 10.00	13 503	1 780	15 283			2 517
0006 DIAGNOSTIC DESAMANTAGE	20/02/2012	3 640		3 640	L 10.00	2 862	364	3 226			414
0007 COFFRET DE CHANTIER EDF	31/05/2012	800		800	L 10.00	607	80	687			113
0008 REHABILITATION PLANCHER	07/01/2012	6 181		6 181	L 10.00	4 935	618	5 553			628
0009 AET I EVREUX CHQ 118	29/09/2012	2 180		2 180	L 10.00	1 636	218	1 854			326
0010 BATIPLUS CHQ 118	02/07/2012	4 000		4 000	L 3.33	1 000	133	1 133			2 867
0011 APAVE CHQ 117	28/08/2012	600		600	L 10.00	451	60	511			90
0012 MP3 EVREUX	19/07/2012	26 875		26 875	L 3.33	6 674	896	7 570			19 305
0013 ADTP CHQ 111 EVREUX	29/09/2012	71 850		71 850	L 3.33	17 976	2 385	20 371			51 479
0014 ADTP CHQ 122	28/07/2012	23 643		23 643	L 3.33	5 856	788	6 644			16 999
0015 EGSOL CHQ 1404	28/05/2012	1 500		1 500	L 10.00	1 139	150	1 289			211
0016 GDF EVREUX CHQ 266	28/08/2012	1 200		1 200	L 3.33	294	40	334			866
0017 A ET I CHQ 261 EVREUX	28/07/2012	2 180		2 180	L 10.00	1 620	218	1 838			342
0018 APAVE CHQ 262	17/07/2012	650		650	L 3.33	162	22	183			467
0019 A ET I EVREUX CHQ 268	28/08/2012	2 180		2 180	L 10.00	1 600	218	1 818			362
0020 LEBLANC CHQ 269	25/05/2012	3 160		3 160	L 3.33	801	105	906			2 254
0021 TVX TERRASSEMENT EVREUX CHQ	03/09/2012	6 102		6 102	L 3.33	1 480	203	1 684			4 408



Compte 213510 / 281351

AMENAGEMENTS EVREUX

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0022 SARL CDMFT	10/08/2012	34 752		34 752	L 3.33	8 563	1 158	9 721			25 031
0023 MP3 EVREUX	15/09/2012	25 000		25 000	L 3.33	6 079	833	6 912			18 088
0024 A ET I EVREUX	28/09/2012	2 180		2 180	L 3.33	528	73	601			1 579
0025 THYSSENKRUPP - REPARATION ASI	30/10/2012	29 389		29 389	L 3.33	7 023	980	8 003			21 386
0026 SAUVAGE	28/10/2012	8 937		8 937	L 3.33	2 139	298	2 437			6 500
0027 CDMFT	02/10/2012	88 154		88 154	L 3.33	21 286	2 938	24 234			63 920
0028 FORCELEC	24/10/2012	1 475		1 475	L 3.33	353	49	403			1 073
0029 GRAND EVREUX AGGLOMERATION	23/10/2012	6 892		6 892	L 3.33	1 652	230	1 881			5 011
0030 A ET I REAMENAGEMENT EVREUX	25/10/2012	1 090		1 090	L 10.00	763	109	892			198
0031 ACTYLEN	17/11/2012	7 972		7 972	L 3.33	1 893	266	2 158			5 813
0032 SAUVAGE REAMENAGEMENT EVRE	22/11/2012	19 910		19 910	L 3.33	4 718	664	5 381			14 529
0033 CDMFT REAMENAGEMENT EVREUX	20/11/2012	71 445		71 445	L 3.33	16 942	2 381	19 323			52 122
0034 A ET I REAMENAGEMENT EVREUX	28/11/2012	1 090		1 090	L 10.00	774	109	883			207
0035 ACTYLEN CHANTIER EVREUX	26/11/2012	13 728		13 728	L 3.33	3 248	458	3 705			10 023
0036 KORKMAZ CARRELAGE EVREUX	19/11/2012	9 000		9 000	L 10.00	6 405	900	7 305			1 695
0037 FORCELEC	30/11/2012	3 787		3 787	L 10.00	2 684	379	3 063			725
0038 MP3	12/11/2012	35 791		35 791	L 3.33	8 514	1 193	9 707			26 084
0039 STE MACA SONDRAGE SUR POUTRE	01/01/2012	358		358	L 10.00	286	36	322			36
0040 FORCELEC	31/10/2012	2 213		2 213	L 10.00	1 587	221	1 808			405
0041 A & I PERMIS CONSTRUIRE	04/10/2012	1 995		1 995	L 3.33	482	67	548			1 447
0042 ASCENCEURS	01/01/2013	13 973		13 973	L 20.00	13 973		13 973			
0043 DEMOLITION & DESAMIANTAGE	08/02/2013	650		650	L 20.00	650		650			
0044 PORTES+FERME PORTE	15/02/2013	6 144		6 144	L 20.00	6 144		6 144			
0045 REAMENAGEMENT CCI	22/02/2013	1 045		1 045	L 6.67	478	70	548			498
0046 CMFDT REAMENAGEMENT	14/03/2013	75 651		75 651	L 3.33	17 141	2 522	19 662			55 989
0047 THYSSENKRUP ASCENCEURS (2)	18/03/2013	4 938		4 938	L 20.00	4 938		4 938			
0048 HM TRAVAUX AMENAGEMENT EVRE	30/05/2013	200 000		200 000	L 6.67	87 815	13 333	101 148			98 852
0049 TRAVAUX ASCENCEUR	25/08/2013	15 045		15 045	L 6.67	6 369	1 003	7 372			7 673
0050 DEPOSE ET RECYCLAGE FLUIDE	18/09/2013	24 995		24 995	L 6.67	10 475	1 666	12 141			12 854
0051 POSE RESEAU ELECTRIQUE	30/09/2013	12 861		12 861	L 10.00	8 104	1 296	9 400			3 561
0052 SAUVAGE REAMENAGEMENT EVREU	28/10/2013	8 937		8 937	L 6.67	3 682	596	4 278			4 659
0053 SAUVAGE REAMENAGEMENT EVRE	18/12/2013	1 083		1 083	L 6.67	436	72	508			575
0054 POINT XAVIER Remplacement plaque	14/01/2016	13 400		13 400	L 10.00	5 312	1 340	6 652			6 748
 Sous-total		965 236		965 236		345 158	46 260	391 418			573 818

Compte 213511 / 281351

AMENAGEMENTS NIORT

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 RELEVÉS DES PLANS	19/12/2013	1 100		1 100	L 10.00	664	110	774			326
0002 ADTP BIJONNAGE	30/05/2014	36 250		36 250	L 3.33	6 750	1 208	7 958			28 292
0003 ADTP DESAMIANTAGE	30/05/2014	68 100		68 100	L 10.00	38 041	6 810	44 851			23 249
0004 CCE ASSOCIES	31/01/2014	4 200		4 200	L 10.00	2 486	420	2 906			1 294
0005 CCE ASSOCIES ETUDE REAHABILIT.	31/01/2014	1 750		1 750	L 10.00	1 036	175	1 211			539
0006 CCE ASSOCIES	10/03/2014	5 250		5 250	L 10.00	3 049	525	3 574			1 676
0007 CCE ASSOCIES	30/04/2014	6 151		6 151	L 10.00	3 487	615	4 102			2 049
0008 CCE ASSOCIES	30/09/2014	1 804		1 804	L 10.00	993	180	1 173			631



Compte 213511 / 281351

AMENAGEMENTS NIORT

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0009 CCE ASSOCIES	31/07/2014	1 804		1 804	L 10.00	978	180	1 158			646
0010 CCE ASSOCIES	30/09/2014	1 804		1 804	L 10.00	948	180	1 128			676
0011 CCE ASSOCIES	30/10/2014	84 097		84 097	L 10.00	43 473	8 410	51 883			32 214
0012 CCE ASSOCIES	30/10/2014	34 971		34 971	L 10.00	18 078	3 497	21 575			13 396
0013 ADTP SIT N°3	30/08/2014	136 450		136 450	L 3.33	25 028	4 548	29 577			106 873
0014 ADTP BUTONNAGE	28/07/2014	16 000		16 000	L 3.33	2 713	500	3 213			11 788
0015 ADT DESAMIANTAGE SIT N°4	28/07/2014	34 600		34 600	L 10.00	18 771	3 460	22 231			12 370
0016 ADTP DESAMIANTAGE SIT N°5	31/10/2014	6 250		6 250	L 10.00	3 231	625	3 856			2 394
0017 ADTP DESAMIANTAGE	31/03/2014	19 700		19 700	L 10.00	11 333	1 970	13 303			6 397
0018 ADTP BUTONNAGE SIT N°2	30/09/2014	4 250		4 250	L 3.33	780	142	921			3 329
0019 ADTP TERRASSEMENT N°2	31/10/2014	5 000		5 000	L 3.33	862	167	1 028			3 972
0020 SUD FONDATION SIT N°1	31/07/2014	4 947		4 947	L 3.33	894	165	1 059			3 888
0021 SUD FONDATION SIT N°2	29/08/2014	105 138		105 138	L 3.33	18 711	3 505	22 215			82 923
0022 SUD FONDATION SIT N°3	30/09/2014	4 673		4 673	L 3.33	818	156	974			3 699
0023 SOCOTEC SIT N°1	21/02/2014	1 100		1 100	L 10.00	645	110	755			345
0024 SOCOTEC SIT N°2	25/03/2014	1 100		1 100	L 10.00	634	110	744			356
0025 SOCOTE SIT N°3	18/08/2014	825		825	L 10.00	443	83	525			300
0026 SOCOTEC SIT N°4	25/09/2014	825		825	L 10.00	435	83	517			308
0027 TOPOGRAPHIE 47 RELEVÉ	14/08/2014	1 000		1 000	L 10.00	538	100	638			362
0028 CCE ASSOCIES	31/05/2014	1 804		1 804	L 10.00	1 008	180	1 188			616
0029 ADTP TERRASSEMENT	28/07/2014	43 000		43 000	L 3.33	7 776	1 433	9 209			33 791
0030 PLAN DES HEBERGES	19/12/2013	895		895	L 10.00	540	90	629			266
0031 BEAUDOUIN ARCHITECTE NIORT	29/01/2014	12 960		12 960	L 10.00	7 675	1 296	8 971			3 989
0032 BEAUDOUIN ARCHITECTE	29/01/2014	5 250		5 250	L 10.00	3 109	525	3 634			1 616
0033 BEAUDOUIN ARCHITECTE	01/01/2014	5 250		5 250	L 10.00	3 150	525	3 675			1 575
0034 BEAUDOUIN ARCHITECTE	05/08/2014	986		986	L 10.00	550	99	648			338
0035 BEAUDOUIN ARCHITECTE	15/08/2014	2 472		2 472	L 10.00	1 371	247	1 618			854
0036 BEAUDOUIN ARCHITECTE	01/07/2014	986		986	L 10.00	542	99	641			345
0037 BAUDOUIN	14/07/2014	3 000		3 000	L 10.00	1 639	300	1 939			1 061
0038 BEAUDOUIN	25/08/2014	986		986	L 10.00	528	99	626			360
0039 BEAUDOUIN	10/10/2014	986		986	L 10.00	515	99	614			372
0040 BEAUDOUIN	04/11/2014	986		986	L 10.00	509	99	607			379
0041 BEAUDOUIN	12/12/2014	986		986	L 10.00	498	99	597			389
0042 BEAUDOUIN	22/12/2014	1 804		1 804	L 10.00	907	180	1 087			717
0043 SODEIRE SIT 1 ETUDE COMPARATI	30/01/2014	10 500		10 500	L 10.00	6 215	1 050	7 265			3 235
0044 SODEIRE SIT 2	31/03/2014	2 500		2 500	L 10.00	1 438	250	1 688			812
0045 SODEIRE SIT 3	30/05/2014	1 245		1 245	L 10.00	695	124	820			425
0046 SODEIRE SIT 5	30/08/2014	1 631		1 631	L 10.00	897	163	1 060			570
0047 SODEIRE SIT 4	26/09/2014	1 716		1 716	L 10.00	846	172	1 118			598
0048 SODEIRE SIT 6	29/08/2014	1 214		1 214	L 10.00	648	121	769			444
0049 SODEIRE SIT 8	28/10/2014	1 214		1 214	L 10.00	628	121	750			464
0050 SODEIRE SIT 7	25/09/2014	1 214		1 214	L 10.00	639	121	761			453
0051 SODEIRE SIT 9	28/11/2014	1 214		1 214	L 10.00	618	121	739			474
0052 COMPETENCE GEOTECH	07/03/2014	2 599		2 599	L 10.00	1 512	260	1 772			827
0053 SOCOTEC SIT 5	18/10/2014	825		825	L 3.33	143	28	171			654
0054 SOCOTECH SIT 8	20/11/2014	825		825	L 3.33	141	28	168			657
0055 SOCOTECH SIT 7	12/12/2014	825		825	L 3.33	139	28	166			659
0056 SODEIRE	24/04/2014	1 500		1 500	L 10.00	853	150	1 003			497



Compte 213511 / 281351

AMENAGEMENTS NIORT

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0057 SODEIRE	28/07/2014	5 238		5 238	L 10.00	2 842	524	3 386			1 873
0058 SODEIRE	31/10/2014	1 039		1 039	L 10.00	537	104	641			398
0059 SUD FONDATIONS	19/11/2014	477		477	L 3.33	81	16	97			380
0060 CCE ASSOCIES	31/10/2014	1 804		1 804	L 10.00	933	180	1 113			691
0061 CCE ASSOCIES	30/11/2014	1 804		1 804	L 10.00	918	180	1 098			707
0062 TROUBAT GROS OEUVRE	30/11/2014	29 970		29 970	L 3.33	5 081	999	6 080			23 890
0063 BGN OSSATURE METALIQUE	18/12/2014	101 975		101 975	L 3.33	17 138	3 399	20 537			81 439
0064 CCE ASSOCIES	31/12/2014	9 263		9 263	L 3.33	1 545	309	1 853			7 409
0065 CCE ASSOCIES	31/12/2014	39 015		39 015	L 3.33	6 506	1 301	7 807			31 209
0066 SUD FONDATIONS	22/10/2014	2 181		2 181	L 3.33	377	73	450			1 731
0067 COMPETENCE GEOTECH SONDAGE	07/03/2014	2 599		2 599	L 10.00	1 512	260	1 772			827
0068 GRDF BRANCHEMENT INDIVIDUELS	18/05/2014	4 286		4 286	L 10.00	2 411	429	2 839			1 447
0069 SOCOTEC ANALYSE AMIANTE	26/05/2014	2 940		2 940	L 10.00	1 646	294	1 940			1 000
0070 COMPETENCES GEOT SONDAGES	18/07/2014	2 901		2 901	L 10.00	1 582	280	1 872			1 029
0071 BEAUDOUIN SIT N°13	01/01/2015	986		986	L 10.00	493	99	592			394
0072 BGN OSSATURE SIT N°3	08/01/2015	39 015		39 015	L 40.00	39 015		39 015			
0073 SOCOTEC SIT N°8	20/01/2015	825		825	L 40.00	825		825			
0074 SODEIRE SIT N°10	28/01/2015	2 428		2 428	L 10.00	1 186	243	1 438			989
0075 CCE ASSOCIES SIT N°12	31/01/2015	1 804		1 804	L 10.00	888	180	1 068			736
0076 BGN	31/01/2015	59 235		59 235	L 10.00	29 140	5 824	35 064			24 171
0077 BGN	31/01/2015	756		756	L 10.00	372	76	448			309
0078 TROUBAT	31/01/2015	30 999		30 999	L 10.00	15 250	3 100	18 350			12 649
0079 BEAUDOUIN SIT N°14	10/02/2015	986		986	L 10.00	482	99	581			405
0080 SOCOTEC SIT N°9	10/02/2015	825		825	L 10.00	404	83	486			339
0081 SODEIRE SIT N°11	25/02/2015	1 214		1 214	L 10.00	589	121	710			504
0082 CCE ARCHITECTE SIT N°13	28/02/2015	1 804		1 804	L 10.00	873	180	1 053			751
0083 BGN	28/02/2015	62 547		62 547	L 5.00	15 124	3 127	18 251			44 295
0084 BGN	28/02/2015	1 452		1 452	L 10.00	702	145	847			605
0085 DUFOR - CHARPENTE	28/02/2015	84 467		84 467	L 5.00	20 425	4 223	24 648			59 819
0086 TROUBAT - GROS OEUVRE	28/02/2015	64 772		64 772	L 5.00	15 662	3 239	18 901			45 871
0087 BEAUDOUIN SIT N°15	02/03/2015	986		986	L 10.00	476	99	575			411
0088 BEAUDOUIN SIT N°8 LOT 3	31/03/2015	54 403		54 403	L 10.00	25 857	5 440	31 297			23 106
0089 SOCOTEC SIT N°10	31/03/2015	825		825	L 10.00	392	83	475			350
0090 BEAUDOUIN SIT N°2 LOT 6	31/03/2015	96 987		96 987	L 10.00	46 096	9 699	55 795			41 193
0091 BEAUDOUIN SIT N°1 LOT 10	31/03/2015	35 475		35 475	L 10.00	16 860	3 547	20 408			15 067
0092 BEAUDOUIN SIT N°3 LOT 10	31/03/2015	12 289		12 289	L 10.00	5 841	1 229	7 070			5 219
0093 EURO P ISOLATION	20/04/2015	47 500		47 500	L 10.00	22 312	4 750	27 062			20 438
0094 BRUNET ELECTRICITE	27/04/2015	3 478		3 478	L 10.00	1 627	348	1 975			1 503
0095 BRUNET ELECTRICITE	27/04/2015	5 526		5 526	L 10.00	2 585	553	3 138			2 389
0096 CCE ASSOCIES SIT N°15	30/04/2015	1 804		1 804	L 10.00	843	180	1 023			781
0097 BEAUDOUIN SIT N°7 LOT N°3	30/04/2015	39 159		39 159	L 10.00	18 285	3 916	22 201			16 958
0098 BEAUDOUIN SIT N°1 LOT 8	30/04/2015	118 750		118 750	L 10.00	55 450	11 875	67 325			51 425
0099 BEAUDOUIN SIT N°2 LOT 10	30/04/2015	48 769		48 769	L 10.00	22 773	4 877	27 649			21 120
0100 BEAUDOUIN SIT 17	04/05/2015	986		986	L 10.00	459	99	558			428
0101 MPA FACILITIES DECOUPE PLACO	05/05/2015	915		915	L 10.00	426	92	517			398
0102 MPA FACILITIES DECOUPE PLACO	05/05/2015	905		905	L 10.00	421	91	512			393
0103 SOCOTEC N°12	21/05/2015	825		825	L 10.00	380	83	463			362
0104 BEAUDOUIN SIT N°8	21/05/2015	14 063		14 063	L 10.00	6 484	1 406	7 891			6 172



Compte 213511 / 281351

AMENAGEMENTS NIORT

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0105 BEAUDOUIN SIT 8 LOT 7	21/05/2015	30 107		30 107	L 10.00	13 883	3 011	16 894			13 214
0108 BEAUDOUIN SIT 1 LOT 13	21/05/2015	5 415		5 415	L 10.00	2 497	542	3 038			2 377
0107 BEAUDOUIN SIT 4 LOT 8	21/05/2015	11 391		11 391	L 10.00	5 253	1 139	6 392			5 000
0108 BEAUDOUIN SIT 1 LOT 5	21/05/2015	33 898		33 898	L 10.00	15 631	3 390	19 020			14 877
0109 PLAQUISTE	26/05/2015	15 300		15 300	L 10.00	7 034	1 530	8 564			6 736
0110 TOPOGRAPHIE 31	09/08/2015	3 720		3 720	L 10.00	1 697	372	2 069			1 651
0111 CCR ASSOCIE BGN LOT 7 menuiserie	21/05/2015	7 971		7 971	L 10.00	3 675	797	4 472			3 498
0112 SOCOTEC ACOMPTE 11	13/04/2015	825		825	L 10.00	389	83	472			353
0113 CCE ASSOCIES SIT N°14	31/03/2015	1 805		1 805	L 10.00	858	180	1 038			766
0114 BEAUDOUIN SIT N°16	15/04/2015	988		988	L 10.00	465	99	563			423
0115 SODEIRE SIT N°11	20/03/2015	1 214		1 214	L 10.00	580	121	702			512
0116 CROUZET	28/09/2015	42 188		42 188	L 5.00	9 522	2 109	11 631			30 557
0117 MPA FACILITIES	29/07/2015	4 435		4 435	L 10.00	1 861	443	2 405			2 030
0118 CCE ASSOCIES	30/04/2015	28 098		28 098	L 5.00	6 560	1 405	7 965			20 133
0119 CCE ASSOCIES FCT 16	28/05/2015	500		500	L 10.00	230	50	280			220
0120 SESAR Pose Suppresseur	26/08/2015	4 528		4 528	L 10.00	2 044	453	2 497			2 031
0121 SOCOTEC Solde	21/05/2015	550		550	L 10.00	254	55	309			241
0122 ACOUSTEX INGENIERIE Analyse Imp	26/08/2015	1 640		1 640	L 10.00	740	164	904			736
0123 CCE ASSOCIES Escaliers	21/05/2015	6 250		6 250	L 5.00	1 441	313	1 753			4 497
0124 EUROP ISOLATION Isolation Charpent	09/08/2015	2 500		2 500	L 10.00	1 140	250	1 390			1 110
0125 CCE ASSOCIES Gros Oeuvre	21/05/2015	37 330		37 330	L 5.00	8 607	1 866	10 473			26 857
0126 MT SOLUTIONS Maintenance	01/07/2015	367 233		367 233	L 5.00	82 627	18 362	100 989			266 244
0127 CCE ASSOCIES Lot 11 Electricite	21/05/2015	2 726		2 726	L 10.00	1 257	273	1 530			1 197
0128 CCE ASSOCIES Lot 12 Pose Colonne	21/05/2015	9 575		9 575	L 5.00	2 208	479	2 686			6 889
0129 SARL DUFOUR	01/07/2015	3 209		3 209	L 10.00	1 444	321	1 765			1 444
0130 SESAR ENERGIES	28/07/2015	10 566		10 566	L 10.00	4 675	1 057	5 732			4 834
0131 CCE ASSOCIES SOMBAT	21/05/2015	9 359		9 359	L 10.00	4 315	936	5 251			4 107
0132 CCE ASSOCIE BGN LOT 4 OSSATUF	21/05/2015	7 179		7 179	L 10.00	3 310	718	4 028			3 151
0133 BEAUDOUIN NIORT NOTE HONORAI	15/10/2015	980		980	L 10.00	413	98	511			469
0134 beaudouin sit 19	15/12/2015	2 700		2 700	L 10.00	1 092	270	1 362			1 338
0135 BEAUDOUIN Niort SIT N°4	19/10/2016	1 200		1 200	L 10.00	384	120	504			696
0136 DUFOUR Electricite	01/01/2016	1 303		1 303	L 3.33	174	43	217			1 085
0137 TROUBAT	01/01/2016	4 121		4 121	L 3.33	549	137	687			3 434
0138 BEAUDOUIN Note 19	18/03/2016	3 900		3 900	L 3.33	493	130	623			3 277
0139 ADTP Galerie du donjon	31/03/2016	8 540		8 540	L 3.33	1 068	285	1 353			7 187
0140 H&M Refecturation tvx Escalier	04/04/2016	3 600		3 600	L 3.33	449	120	569			3 031
0141 CCE ASSOCIES SOLDE RG	21/05/2016	19 002		19 002	L 3.33	2 287	633	2 921			16 081
0142 SOCOTEC Reperage Arriante	17/08/2016	1 215		1 215	L 3.33	143	41	184			1 031
0143 ADTP	30/08/2016	11 228		11 228	L 3.33	1 311	374	1 685			9 542
0144 ENEDIS	07/07/2016	1 122		1 122	L 3.33	130	37	168			955
0145 BEAUDOUIN Dossier 925 Note 1	17/07/2016	2 100		2 100	L 3.33	242	70	312			1 788
0146 SODEIRE Internity SIT N°1	28/07/2016	900		900	L 3.33	103	30	133			767
0147 ADTP	29/07/2016	1 168		1 168	L 3.33	133	39	172			995
0148 BEAUDOUIN NIORT SIT N°2	20/08/2016	1 600		1 600	L 3.33	179	53	233			1 367
0149 GILLES CLUZANT PLANS	24/08/2016	3 550		3 550	L 3.33	397	118	515			3 035
0150 EXPERTISE ECO CONSEIL	30/08/2016	830		830	L 3.33	92	28	120			710
0151 BEAUDOUIN NIORT POSE COLONNE	20/09/2016	954		954	L 3.33	104	32	136			818
0152 BEAUDOUIN NIORT POSE COLONNE	20/09/2016	392		392	L 3.33	43	13	56			336



Compte 213511 / 281351

AMENAGEMENTS NIORT

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0153 SODEIRE SIT N°2	27/09/2018	4 085		4 085	L 3.33	444	136	580			3 505
0154 BRUNET ELECTRICITE	30/09/2018	2 415		2 415	L 3.33	262	81	342			2 073
0155 OLIM BERNARD	30/09/2018	25 832		25 832	L 3.33	2 801	861	3 662			22 170
0158 BEAUDOUIN Sir N°3	03/10/2018	1 200		1 200	L 3.33	130	40	170			1 030
0157 EUROP ISOLATIONS	27/10/2018	6 360		6 360	L 3.33	674	212	886			5 474
0158 COUVERTURE LOPEZ	28/10/2018	800		800	L 3.33	85	27	111			689
0159 EFFIDIAG Reperage DTA	30/10/2018	208		208	L 3.33	22	7	29			179
0160 EUROP ISOLATIONS Deplacement Ct	31/10/2018	600		600	L 3.33	63	20	83			517
0161 SODEIRE Sir N°3	31/10/2018	215		215	L 3.33	23	7	30			185
0162 COLIN BERNARD Demolition Mur Port	02/11/2018	16 410		16 410	L 3.33	1 731	547	2 278			14 133
0163 CROUZET	04/11/2018	2 182		2 182	L 3.33	230	73	302			1 880
0164 TACK CONSTRUCTION	07/11/2018	4 150		4 150	L 3.33	436	138	574			3 576
0165 SOMEBAT Reprise Pierre RDC	18/11/2018	12 043		12 043	L 3.33	1 254	401	1 656			10 387
0168 SOCOTEC Controle Technique	17/11/2018	840		840	L 3.33	87	28	115			725
0167 ADTP Intamity Niort3	01/01/2017	15 180		15 180	L 3.33	1 518	506	2 024			13 156
0168 JAF FERREIRA FRERES CLOISON	16/02/2017	1 100		1 100	L 3.33	105	37	142			958
0169 CROUZET Menuiseries	03/03/2017	5 091		5 091	L 3.33	480	170	650			4 442
0170 COLIN TVX Intamity	01/01/2017	17 413		17 413	L 3.33	1 741	580	2 322			15 092
0171 BGN Intamity Niort	20/10/2017	5 781		5 781	L 3.33	423	193	616			5 164
0172 JAF FERREIRA	15/11/2017	1 380		1 380	L 3.33	99	46	145			1 245
0173 BGN Beardage	20/11/2017	9 060		9 060	L 3.33	638	302	940			8 120
0174 Sodeire sit n°13	18/09/2018	3 490		3 490	L 10.00	536	349	885			2 605
0175 Juste mesure	31/10/2018	6 322		6 322	L 10.00	739	632	1 372			4 951
0176 Sodeire sit n°14	21/11/2018	230		230	L 10.00	26	23	49			181
0177 Diag habitat amiante	10/12/2018	13 010		13 010	L 10.00	1 377	1 301	2 678			10 332
0178 JUSTE MESURE 1/2 PLAN ETAT DES	01/01/2019	2 709		2 709	L 10.00	271	271	542			2 167
Sous-total		2 621 788		2 621 788		874 040	173 876	1 047 916			1 573 872

Compte 213513 / 281351

AMENAGEMENTS LIMOGES

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 SDS 31 POSE BARRIERE	24/08/2014	31 850		31 850	L 10.00	17 049	3 185	20 234			11 616
0002 PERSPECTIVE ENG ETUDE POTEAU	25/08/2014	1 400		1 400	L 10.00	749	140	889			511
0003 BARTHE RENOVATION FACADE	08/09/2014	2 000		2 000	L 5.00	531	100	631			1 369
0004 SDS TVX DEMOLITION	19/09/2014	7 020		7 020	L 5.00	1 854	351	2 205			4 815
0005 BGN POSE RENFORT	22/09/2014	4 710		4 710	L 10.00	2 485	471	2 956			1 754
0008 EUROPE ISOLATION	30/09/2014	5 550		5 550	L 10.00	2 915	555	3 470			2 080
0007 ARMAG FACADE	08/10/2014	18 337		18 337	L 5.00	4 786	917	5 712			12 624
0008 ROCHA ABREU	15/10/2014	14 889		14 889	L 5.00	3 879	744	4 624			10 265
0009 JFC RAVALEMENT	17/10/2014	5 534		5 534	L 10.00	2 881	553	3 434			2 100
0010 JFC RAVALEMENT	31/10/2014	4 975		4 975	L 10.00	2 572	497	3 069			1 806
0011 DVL IMMO AMIANTE	31/07/2014	380		380	L 10.00	206	38	244			136
0012 JFC RAVALEMENT SIT N°3	13/11/2014	6 683		6 683	L 10.00	3 431	668	4 099			2 584
0013 ARMAG - MENUISERIE+MACONNERI	20/11/2014	43 403		43 403	L 5.00	11 098	2 170	13 268			30 135
0014 RACCORDEMENT EAU	18/08/2014	2 004		2 004	L 10.00	1 110	200	1 311			693
0015 RACCORDEMENT EAU	22/08/2014	1 098		1 098	L 10.00	588	110	698			400



Compte 213513 / 281351

AMENAGEMENTS LIMOGES

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0016 RACCORDEMENT EAU	08/09/2014	3 240		3 240	L 10.00	1 722	324	2 046			1 194
0017 ERDF	08/11/2014	1 546		1 546	L 10.00	797	155	951			595
0018 PLAQUISTE B2 Fenêtres+Peintures	27/01/2015	2 500		2 500	L 10.00	1 232	250	1 482			1 018
0019 SDS 31 Démolition Cheminée	30/01/2015	4 850		4 850	L 60.00	4 850		4 850			
0020 ARTCO	05/02/2015	3 500		3 500	L 10.00	1 717	350	2 067			1 433
0021 CROUZET FELIUS Menuiserie	08/02/2015	45 212		45 212	L 60.00	45 212		45 212			
0022 JPC RAVALEMENT	26/02/2015	3 646		3 646	L 10.00	1 767	365	2 132			1 514
0023 CROUZET - MENUISERIE	20/03/2015	22 947		22 947	L 5.00	5 485	1 147	6 632			16 314
0024 CHASTENET COUVERTURE	20/03/2015	1 156		1 156	L 10.00	553	116	668			488
0025 PLAQUISTE B2	20/04/2015	1 850		1 850	L 10.00	869	185	1 054			786
0026 PLAQUISTE B2	24/04/2015	7 500		7 500	L 10.00	3 515	750	4 265			3 235
0027 ARTCO PLAN DEMOLITION	28/04/2015	2 000		2 000	L 10.00	935	200	1 135			865
0028 JPC RAVALEMENT FACADE	30/01/2015	7 410		7 410	L 10.00	3 645	741	4 386			3 024
0029 JFC RAVALEMENT	27/03/2015	5 761		5 761	L 10.00	2 743	576	3 319			2 442
0030 JFC RAVALEMENT PEINTURE FACADE	28/05/2015	1 100		1 100	L 10.00	505	110	615			485
0031 TOPOGRAPHIE 47 Relevés Interieurs	09/09/2015	2 500		2 500	L 10.00	1 140	250	1 390			1 110
0032 SOLHA Etude technique Obtention Sud	17/03/2016	2 300		2 300	L 6.67	581	153	734			1 566
0033 SOLHA Montage dossier subvention	13/05/2016	550		550	L 6.67	133	37	170			380
0034 LHCM2	30/08/2016	2 400		2 400	L 6.67	560	160	720			1 680
0035 COUVERTURES LOPEZ	27/07/2016	8 831		8 831	L 10.00	3 027	883	3 910			4 921
0036 ARTCO Situation N°1	12/08/2016	26 593		26 593	L 6.67	6 003	1 773	7 776			18 817
0037 ARTCO Situation N°2	12/08/2016	4 597		4 597	L 6.67	1 038	306	1 344			3 253
0038 ETS POINT XAVIER	15/08/2016	6 491		6 491	L 6.67	1 462	433	1 894			4 597
0039 COUVERTURE LOPEZ Sit N°2	09/09/2016	20 605		20 605	L 6.67	4 548	1 374	5 922			14 683
0040 COUVERTURE LOPEZ Pose Velux	09/09/2016	5 293		5 293	L 6.67	1 168	353	1 521			3 772
0041 COUVERTURES LOPEZ Pose Velux	29/09/2016	1 718		1 718	L 6.67	373	115	488			1 231
0042 ARTCO Sit N°1 Rehabilitation Apparten	11/11/2016	69 115		69 115	L 6.67	14 463	4 608	19 071			50 044
0043 ARTCO Sit N°4 Rehabilitation Logement	29/11/2016	13 753		13 753	L 6.67	2 832	917	3 749			10 004
0044 ARTCO Sit N°2 Corp Etat	08/12/2016	50 117		50 117	L 6.67	10 255	3 341	13 596			36 520
0045 COUVERTURES LOPEZ	20/12/2016	3 953		3 953	L 10.00	1 198	395	1 593			2 360
0046 ARTCO Limoges SIT N°4 Rehabilitation	22/10/2016	39 239		39 239	L 6.67	8 349	2 616	10 965			28 274
0047 ARTCO Sit N°3 Rehabilitation Logement	24/01/2017	40 023		40 023	L 6.67	7 834	2 668	10 502			29 521
0048 RENO PRO Chauffage eau	27/01/2017	802		802	L 6.67	156	53	210			592
0049 RENO PRO Fenêtres PVC	27/01/2017	739		739	L 6.67	144	49	193			545
0050 RENO PRO Reprise niveau des planch	27/01/2017	4 748		4 748	L 6.67	927	317	1 243			3 504
0051 RENO PRO Table cuissons	28/02/2017	6 542		6 542	L 6.67	1 237	436	1 673			4 869
0052 RENO PRO Renovation	15/03/2017	34 030		34 030	L 6.67	6 340	2 269	8 608			25 422
0053 RENO PRO Main courante	20/03/2017	5 275		5 275	L 6.67	978	352	1 330			3 945
0054 RENO PRO	20/03/2017	50 189		50 189	L 6.67	9 305	3 347	12 652			37 547
0055 CFE ELECTRICITE	14/04/2017	4 023		4 023	L 6.67	728	268	996			3 027
0056 RENO PRO Limoges Appartement	20/03/2017	47 550		47 550	L 6.67	8 814	3 170	11 984			35 566
0057 ARTCO Plan Démolitions	21/03/2017	44 955		44 955	L 10.00	12 488	4 496	16 983			27 972
0058 CFE LIMOGES Appartements	28/04/2017	9 388		9 388	L 6.67	1 674	626	2 300			7 088
0059 CROUZET	05/05/2017	5 924		5 924	L 6.67	1 049	395	1 444			4 480
0060 RENO PRO RG	08/11/2017	17 147		17 147	L 6.67	2 461	1 143	3 604			13 543
0061 CROUZET Garde Corps inox	07/02/2018	2 750		2 750	L 6.67	348	183	532			2 218
0062 Moreau tx plomberie	30/09/2018	260		260	L 10.00	33	26	58			201
0063 Moreau tx plomberie	30/09/2018	260		260	L 10.00	33	26	58			201



Compte 213513 / 281351

AMENAGEMENTS LIMOGES

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0084 MMDD PEINTURE Rue Du Clocher Entrée	11/12/2020	3 063		3 063	L 10.00		17	17			3 046
Sous-total		789 784		789 784		243 371	53 523	296 893			502 891

Compte 213515 / 281351

AMENAGEMENTS VILLENAVE

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 SDS 31 DEMOLITION	17/09/2015	11 200		11 200	L 10.00	4 804	1 120	5 924			5 276
0002 AIRES INSTALLATION SPRINKLER	25/09/2015	1 130		1 130	L 10.00	482	113	595			535
0003 LABEL ARCHITECTURE Dossier DD A	23/10/2015	1 500		1 500	L 20.00	1 257	243	1 500			
0004 mise en conformité nappe haute	17/12/2015	2 325		2 325	L 10.00	939	232	1 171			1 153
0005 ROCHA ABREU Demolition mur + Post	15/01/2016	19 127		19 127	L 10.00	7 576	1 913	9 489			9 638
0006 AIRES Mise En conformité nappe haute	29/01/2016	2 325		2 325	L 10.00	912	232	1 144			1 180
0007 ROCHA ABREU	29/02/2016	1 640		1 640	L 10.00	629	164	793			847
0008 PUBLIBOX	05/04/2016	3 835		3 835	L 10.00	1 434	384	1 817			2 018
Sous-total		43 081		43 081		18 032	4 401	22 434			20 847

Compte 213516 / 281351

AMENAGEMENTS ANEMASSE

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 CIMAISE ARCHITECTE	21/01/2016	6 300		6 300	L 3.33	828	210	1 038			5 262
0002 CIMAISE ARCHITECTE	21/01/2016	1 500		1 500	L 3.33	197	50	247			1 253
0003 ELECTROFORCE	29/02/2016	950		950	L 3.33	121	32	153			797
0004 FONDASOL	03/03/2016	630		630	L 3.33	80	21	101			529
0005 CIMAISE Extension coque	07/04/2016	37 183		37 183	L 3.33	4 627	1 239	5 867			31 317
0006 CIMAISE Extension coque	14/04/2016	35 914		35 914	L 3.33	4 446	1 197	5 643			30 271
0007 BUREAU VERITAS	18/04/2016	1 200		1 200	L 3.33	148	40	188			1 012
0008 BUREAU VERITAS	19/04/2016	720		720	L 3.33	89	24	113			607
0009 GCI	22/04/2016	1 094		1 094	L 3.33	135	36	171			923
0010 TISSEOT Etanchéité	25/04/2016	45 693		45 693	L 3.33	5 610	1 523	7 133			38 560
0011 PLM	28/04/2016	4 027		4 027	L 3.33	483	134	628			3 389
0012 SOCOMA	29/04/2016	6 110		6 110	L 3.33	748	204	952			5 158
0013 CIMAISE Extension coque	05/05/2016	14 509		14 509	L 3.33	1 768	484	2 252			12 257
0014 CIMAISE Extension coque	05/05/2016	1 015		1 015	L 3.33	124	34	157			857
0015 FONDASOL	20/05/2016	1 470		1 470	L 3.33	177	49	226			1 244
0016 SOREDAL	20/05/2016	16 910		16 910	L 3.33	2 037	564	2 601			14 309
0017 BUREAU VERITAS	24/05/2016	1 000		1 000	L 3.33	120	33	153			847
0018 GCI	24/05/2016	1 800		1 800	L 3.33	228	63	292			1 609
0019 TISSEOT Etanchéité	27/05/2016	46 102		46 102	L 3.33	5 524	1 537	7 060			39 042
0020 SOCOMA	30/05/2016	2 208		2 208	L 3.33	264	74	337			1 870
0021 SOCOMA	30/05/2016	2 208		2 208	L 3.33	264	74	337			1 870
0022 CGI	14/08/2016	8 136		8 136	L 3.33	962	271	1 233			6 903
0023 GCI	27/08/2016	20 522		20 522	L 3.33	2 402	684	3 086			17 436
0024 EIFFAGE	29/08/2016	15 364		15 364	L 3.33	1 795	512	2 308			13 057
0025 COMPTOIR DES REVETEMENTS	30/08/2016	8 400		8 400	L 3.33	981	280	1 261			7 139
0028 BUREAU VERITAS	30/08/2016	1 430		1 430	L 3.33	167	48	215			1 215



Compte 213516 / 281351

AMENAGEMENTS ANEMASSE

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0027 CIMAISE ARCHITECTES	30/06/2018	17 000		17 000	L 3.33	1 985	567	2 552			14 448
0028 P.J.M	30/06/2018	2 850		2 850	L 3.33	333	95	428			2 422
0029 TISSOT ETANCHEITE	30/06/2018	18 993		18 993	L 3.33	2 218	633	2 851			16 142
0030 EIFFAGE	01/07/2018	950		950	L 3.33	111	32	143			807
0031 EIFFAGE	01/07/2018	1 378		1 378	L 3.33	161	46	207			1 171
0032 BUREAU VERITAS	13/07/2018	1 000		1 000	L 3.33	116	33	149			851
0033 P.J.M	21/07/2018	41 097		41 097	L 3.33	4 719	1 370	6 088			35 009
0034 P.J.M	21/07/2018	3 990		3 990	L 3.33	458	133	591			3 399
0035 BUREAU VERITAS	04/08/2018	2 000		2 000	L 3.33	227	67	294			1 706
0038 EIFFAGE SIT N°3	23/08/2018	7 806		7 806	L 3.33	873	260	1 133			6 672
0037 CCE ASSOCIES COQUE DARTY	29/08/2018	23 603		23 603	L 3.33	2 627	787	3 414			20 189
0038 CIMAISE ARCHITECTE	18/10/2018	1 500		1 500	L 3.33	160	50	210			1 290
0039 CIMAISE ARCHITECTE	31/10/2018	5 050		5 050	L 3.33	534	168	702			4 348
0040 CIMAISE ARCHITECTE	23/12/2018	3 150		3 150	L 3.33	317	105	422			2 728
0041 TISSOT ETANCHEITE	22/07/2018	1 257		1 257	L 3.33	144	42	186			1 071
0042 CIMAISE DARTY SIT N°2 Maçonnerie	27/08/2018	18 231		18 231	L 3.33	2 134	608	2 741			15 490
0043 TISSOT ETANCHEITE	01/01/2017	4 740		4 740	L 3.33	474	158	632			4 108
0044 COMPTOIR DES REVETEMENTS	31/01/2017	5 392		5 392	L 3.33	525	180	704			4 688
0045 SOREDAL	31/01/2017	890		890	L 3.33	87	30	116			774
0046 TISSOT ETANCHEITE	31/01/2017	3 750		3 750	L 3.33	365	125	490			3 260
0047 TISSOT ETANCHEITE	31/01/2017	9 134		9 134	L 3.33	889	304	1 193			7 941
0048 P.J.M SAS Menuiserie	31/01/2017	514		514	L 3.33	50	17	67			447
0049 P.J.M SAS	31/01/2017	1 500		1 500	L 3.33	146	50	196			1 304
0050 P.J.M	31/01/2017	2 057		2 057	L 3.33	200	69	269			1 788
0051 P.J.M	31/01/2017	4 110		4 110	L 3.33	400	137	537			3 573
0052 P.J.M	31/01/2017	5 040		5 040	L 3.33	490	168	658			4 381
0053 SOCOMA Srt N°4	07/02/2017	6 812		6 812	L 3.33	659	227	886			5 927
0054 EIFFAGE ROUTE	09/02/2017	19 116		19 116	L 3.33	1 844	637	2 482			16 634
0055 EIFFAGE	09/02/2017	49 177		49 177	L 3.33	4 745	1 639	6 384			42 793
0056 TISSO ETANCHITE	09/03/2017	588		588	L 3.33	55	20	75			513
0057 GCI	07/04/2017	25 303		25 303	L 3.33	2 305	843	3 149			22 154
0058 P.J.M	12/04/2017	1 738		1 738	L 3.33	158	58	215			1 522
0059 EIFFAGE RG	20/11/2017	73		73	L 3.33	5	2	8			65
0060 EIFFAGE RG	20/11/2017	50		50	L 3.33	4	2	5			45
 Sous-total		572 328		572 328		64 851	19 078	83 928			488 400



AMENAGEMENTS LORMONT

Compte 213517 / 281351

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 MOUVEMENT PALISSADE LORMONT	13/04/2016	4 475		4 475	L 33,33	4 475		4 475			20 331
0002 CARLA TVX LORMONT	03/04/2017	32 500		32 500	L 10,00	8 919	3 250	12 169			20 484
0003 CARLA TVX LORMONT	20/04/2017	32 500		32 500	L 10,00	8 766	3 250	12 016			36 713
0004 CARLA	04/09/2017	55 000		55 000	L 10,00	12 768	5 500	18 288			38 042
0005 CARLA TVX LORMONT	01/12/2017	55 000		55 000	L 10,00	11 458	5 600	16 968			10 014
0006 Bari plus	12/12/2018	12 601		12 601	L 10,00	1 327	1 260	2 587			1 266
0007 Spa déplacement coffret	31/12/2018	1 583		1 583	L 10,00	159	158	317			1 725
0008 Etp alimentation adduction eau	31/07/2020	1 800		1 800	L 10,00	76	76	76			8 969
0009 REFLECTION CHAPE	13/05/2019	10 719		10 719	L 10,00	679	1 072	1 751			
Sous-total		205 176		206 176		48 570	20 066	68 636			137 542

MATERIEL DE BUREAU INFORMATIQUE GCDA

Compte 218300 / 281830

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 MATERIEL DE BUREAU INFORMATIC	01/05/2011	3 534		3 534	L 33,33	3 534		3 534			
0002 SERVEUR	05/09/2013	3 755		3 755	L 20,00	3 755		3 755			
Sous-total		7 289		7 289		7 289		7 289			100

PARTS SOCIALES

Compte 281000 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0002 PARTS SOCIALES	15/03/2013	100			N.A.0.00						100
Sous-total		100									100

PARTS SARL 5IMAB

Compte 281130 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
88 TITRES PART 5IMAB	17/09/2004	4 810			N.A.0.00						4 810
Sous-total		4 810									4 810

PARTS SCI ST JACQUES 72

Compte 281150 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
103 ACHATS PARTS SOCIALES SCI ST JA	09/07/2008	346 639			N.A.0.00						346 639
91 TITRES ST JACQUES 72	02/11/2004	500			N.A.0.00						500
Sous-total		347 339									347 339

**Compte 261180 / PARTS LAURENT & SARAH**

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 TITRES PARTICIPATION LAURENT E	01/01/2011	1 161 095			N.A.0.00						1 161 095
Sous-total		1 161 095									1 161 095

Compte 261190 / PARTS NICE BIAR

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0002 TITRES PART NICE BIAR	01/01/2011	2 135			N.A.0.00						2 135
Sous-total		2 135									2 135

Compte 261200 / PARTS SAS BARNEOUD DEVELOPEMENT

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
75 PART SAS BARNEOUD	24/02/2004	8 687 828			N.A.0.00						8 687 828
Sous-total		8 687 828									8 687 828

Compte 261201 / PARTS BARNEOUD DEVELOPEMENT

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 Parts barneoud developpement	01/01/2019	3 040 652			N.A.0.00						3 040 652
Sous-total		3 040 652									3 040 652

Compte 261210 / PARTS SAS BARNEOUD GESTION ET PATRI

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
110 40 ACTIONS SAS BARNEOUD GESTIC	11/03/2010	3 200			N.A.0.00						3 200
Sous-total		3 200									3 200

Compte 261220 / PARTS SNC ETABLISSEMENT BARNEOUD

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
111 1 PART SNC ETABLISSEMENT BARBI	11/03/2010	618			N.A.0.00						618
Sous-total		618									618



PARTS SAS PLAN B

Compte 261230 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
100 1 ACTION SAS PLAN B	11/03/2010	100			N.A.0.00						100
 Sous-total		100									100

PARTS 5I BEZIERIS II

Compte 261240 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 PART 5I BEZIERIS II	01/01/2011	1 028 500			N.A.0.00						1 028 500
 Sous-total		1 028 500									1 028 500

PARTS 5 ESKY

Compte 261250 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 PART 5 ESKY	01/01/2011	3 500			N.A.0.00						3 500
 Sous-total		3 500									3 500

PARTS DAVID & LAURENT

Compte 261260 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0002 PART DAVID ET LAURENT	01/01/2011	644 770			N.A.0.00						644 770
 Sous-total		644 770									644 770

PARTS FAE GESTION

Compte 261270 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 PART FAE GESTION	01/01/2011	10 000			N.A.0.00						10 000
 Sous-total		10 000									10 000

PART 5I GABBY

Compte 261280 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 Part. 5i gabby	01/01/2014	100			N.A.0.00						100
 Sous-total		100									100



PART. SARL 2I ABBEVILLE

Compte 261400 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
79 PART SARL 2I ABBEVILLE	01/01/2003	7 980			N.A.0.00						7 980
Sous-total		7 980									7 980

PART. SCI PERPIGNAN ALSACE

Compte 261700 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
88 PART SCI PERPIGNAN ALSACE	01/01/2003	1 400			N.A.0.00						1 400
Sous-total		1 400									1 400

PART SARL D.M.G

Compte 261800 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
74 PARTS SARL DMG	23/12/2002	2 598 641			N.A.0.00						2 598 641
Sous-total		2 598 641									2 598 641

PART. 5I BABETH

Compte 261900 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 Part. 5i babeth	01/01/2014	190			N.A.0.00						190
Sous-total		190									190

PART. 2I MAHB

Compte 261901 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 Part. 2Imahb	23/09/2015	500			N.A.0.00						500
Sous-total		500									500

PARTS CHV02

Compte 261902 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 Parts chv02	17/09/2015	964 795			N.A.0.00						964 795
Sous-total		964 795									964 795



PARTS VICITY

Compte 261903 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 Parts vicity	22/12/2016	1 583 808			N.A.0.00						1 583 808
Sous-total		1 583 808									1 583 808

PARTS FONCIERE VICITY

Compte 261904 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 Parts fonciere vicity	19/09/2017	1 473 095			N.A.0.00						1 473 095
Sous-total		1 473 095									1 473 095

PARTS SCHUTZENBERG

Compte 261905 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 Vr. treso sep grisenheim greisse	30/09/2019	129 500			N.A.0.00						129 500
Sous-total		129 500									129 500

PARTS KELLY OULTA GDS

Compte 261906 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 Vmmt kelly outa	20/07/2019	4 000			N.A.0.00						4 000
Sous-total		4 000									4 000

PARTS 5I ALSACE

Compte 261907 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 APPORT EN NUMERAIRE	20/11/2019	5 000			N.A.0.00						5 000
Sous-total		5 000									5 000

INTERETS SUR PRET 5I MAB

Compte 274101 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 INT EMBLUNTS 5 IMAB	31/12/2011	51 341			N.A.0.00						51 341
0002 CREANCES RATTACHEES A DES PA	01/01/2011	280 860			N.A.0.00						280 860
0003 INTS COURUS PRET 2I MA 800K TX	31/12/2012	53 780			N.A.0.00						53 780
0004 INTERETS SUPRET 5I MAB 4.75% 20'	31/12/2013	56 334			N.A.0.00						56 334
Sous-total		442 315									442 315



DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Compte 275000 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
87 DEPOT DE GARANTIE MAISON DUPLY	01/01/2005	41			N.A.0.00						41
95 FONDOS DE ROULEMENT BAYONNE	19/01/2008	323			N.A.0.00						323
Sous-total		364									364

DEPOT GARANTIE MACHINE SATAS

Compte 275010 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 DG MACHINE A AFFRANCHIR SATAS	01/05/2011	457			N.A.0.00						457
Sous-total		457									457

DEPOT MACHINE A CAFE

Compte 275020 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 DG MACHINE A AFFRANCHIR	01/05/2011	76			N.A.0.00						76
Sous-total		76									76

DEPOT GAR.ROCHECHOUART

Compte 275100 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
80 DEPOT DE GARANTIE ROCHECHOUAF	01/01/2003	2 472			N.A.0.00						2 472
Sous-total		2 472									2 472

DEPOT GARANTIE LAULAN

Compte 275300 /

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
82 DEPOT DE GARANTIE LAULAN	01/01/2003	5 031			N.A.0.00						5 031
Sous-total		5 031									5 031

Total général

49 252 115

25 304 169

12 589 187

1 374 506

13 863 673

35 288 442



ANALYSE FINANCIÈRE



SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2020 (12 mois)		31/12/2019 (12 mois)	
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/-Variation du stock de marchandises				
MARGE COMMERCIALE (I)		%		%
+ Production vendue	3 353 400		3 495 444	
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 353 400		3 495 444	
- Matières premières et appro. Consommés				
- Sous-traitance directe				
MARGE BRUTE SUR PRODUCTION (II)	3 353 400	100.00 %	3 495 444	100.00 %
MARGE BRUTE GLOBALE (I + II)	3 353 400	100.00 %	3 495 444	100.00 %
- Services extérieurs et autres charges externes	1 203 287		1 292 249	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	2 150 112	64.12 %	2 203 195	63.03 %
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	245 805		231 283	
- Salaires et traitements	122 613		19 964	
- Charges sociales	44 139		8 308	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 737 555	51.81 %	1 943 640	55.60 %
+ Reprise sur amortissements et provisions	98 271		15 487	
- Dotations aux amortissements sur immo.	1 374 506		1 501 049	
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant	14 782			
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	10		2	
- Autres charges de gestion courante	58 912		9	
+ Transfert de charges d'exploitation	2 175		4 737	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	389 811	11.62 %	462 808	13.24 %
+ Quote part sur opérations en commun	216 792		162 799	
- Quote part sur opérations en commun				
+ Produits financiers de participations	255 429		699 070	
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	352 323		359 050	
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions de VMP				
- Dotations fin. aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	507 673		597 553	
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions de VMP				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	706 683	21.07 %	1 086 174	31.07 %
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	84 166		760 583	
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	17 465		17 465	
+ Reprises sur prov. & transferts de chges except°.				
- Charges except° sur opérations de gestion	120 762		798 030	
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations except° aux amortissements et prov.	34 519		36 322	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-53 650		-56 303	
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	-340 528		27 093	
RÉSULTAT NET COMPTABLE	993 561	29.63 %	1 002 778	28.69 %



DOSSIER FISCAL

IMPOT SUR LES SOCIETES

 ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES
RELEVÉ DE SOLDE 2021

Art 360 de l'annexe III au CGI

 Dénomination 2I MA
 Adresse 5 RUE DE LA BALANCE 31000 TOULOUSE

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

NOUVEAUTES

- Suppression de la ligne relative au taux à 33 1/3 %
- Prise en compte des nouveaux crédits d'impôt pour la rénovation énergétiques des bâtiments à usage tertiaire (REB), pour les bailleurs de locaux commerciaux (BLC) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 (voir notice pour les conditions d'application).
- Suppression des crédits d'impôts en faveur des maîtres restaurateurs (MAI) et en faveur de la première accession à la propriété (PTZ) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Modification du libellé du crédit d'impôt en faveur des spectacles vivants (CSV) pour prise en compte du nouveau crédit en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques.

SIREN 4 2 3 1 5 7 5 9 3 Exercice social du 010120 au 311220

I - IS Brut		Base	Taux	Montant
I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice				
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 31 %)		31,00%	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 28 %)	291 911	28,00%	81 735
I-A03	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)		15,00%	
I-A04	Impôt sur les plus-values nettes			
I-A05	Autre impôt à taux particulier			
I-A06				
Total IS Brut				15 81 735

II - Créances		Montant
II-A – Créances non reportables et non restituables		
<i>IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.</i>		
II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	16
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18
II-A04	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44
Sous total (total des lignes II-A01 à II-A04)		
II-A06	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (II-A06 – II-A05)	81 735

II-B – Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)		
<i>IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.</i>		
Créances reportables et non restituables		
II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE)	40 } 35 990
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	
Créances reportables et restituables		
II-B03	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement)	65 } 64
II-B04	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement)	
II-B05	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B06	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N	33
II-B07	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)	
II-B08	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N	34
II-B09	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	
II-B10	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N	31
II-B11	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B12	Nouvelles créances non répertoriées de N	50
II-B13	Type de créance portée dans la ligne II-B11	
II-B14	Sous total (total II-B01 à II-B12 sauf la ligne II-B08 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)	990
II-B15	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A06 – II-B14)	80 745

II-C – Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice		
<i>IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.</i>		
II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	48
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépense de productions d'œuvres audiovisuelles	53
II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma International	61
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62

II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif (montant du préfinancement 67)	63	
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement (montant du préfinancement 68)	66	
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant ou en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques	70	
II-C16	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	87	
II-C17	BLC - Crédit d'impôt bailleurs de locaux commerciaux	88	77 315
II-C18	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49	
II-C19	Type de créance portée dans la ligne II-C18		
II-C20	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C18 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		77 315
II-C21	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B14-II-C20)		3 430

II-D - Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	554 312
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C21 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C21) est reporté en case 08		

II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38	
--------	---	----	--

III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art 235 ter ZC)

	Base	Taux	Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3,30%	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)		
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08		

IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus localifs (CRL)

	Montant	
IV-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Localifs	44 792
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Localifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)	37 1 120
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	1 312
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09	

RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01	06 550 882
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Localifs	04	09 192
Totaux	05	10 551 074

Montant à payer (case 05 - case 10)

11

ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)

12 551 074

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant

13

Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée Date limite de paiement Montant à Imputer

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à Imputer IEF)

14 551 074

Votre service des Impôts vous informera des suites données (refus ou admission) au votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme qui vous avez indiquée.

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date : 15/03/2021 Téléphone : 05.61.42.69.69

Chèque Télépaiement

Virement

Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)

Paiement du relevé de solde par « Imputation » Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS)

Contribution visée Date limite de paiement Montant à payer après imputation

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Somme : Date : N° d'opération Date de réception :

Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre				<input checked="" type="checkbox"/>
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
21 MA 5 RUE DE LA BALANCE 31000 TOULOUSE			
SIRET	4 2 3 1 5 7 5 9 3 0 0 0 3 3	MéI :	aducasi@fae-transactions.com
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante: 0 1 0 1 2 0 1 2

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET														
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Support Juridiques de gestion de patrimoine immobilier	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	5 048
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété Industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%			
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i> <input type="checkbox"/> Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/> Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i> <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i> <input type="checkbox"/> Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater VV*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% 44 792

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies C-I-1*), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse	
N°	

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies C-I-2*), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, Indication du logiciel utilisé SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: COMPAGNIE FIDUCIAIRE 5 avenue Pierre Georges Latécoère 31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE Tél: 05.61.34.36.37	Nom et adresse du conseil: Tél:
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 15032021 Lieu: TOULOUSE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Gérant RAPHAEL ABITBOL
	Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

Désignation de l'entreprise : 2I MA [1 | 2]
 Adresse de l'entreprise 5 RUE DE LA BALANCE 31000 TOULOUSE Durée de l'exercice précédent * [1 | 2]
 Numéro SIRET *

4	2	3	1	5	7	5	9	3	0	0	0	3	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant *

				Exercice N clos le, [3 1 1 2 2 0 2 0]		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI	91 469		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	37 473	12 927	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	1 702 106	1 702 106	
	Constructions	AP	AQ	25 246 481	13 918 911	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	7 289		
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	21 741 605	4 810	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	27 293 976	27 293 976	
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG	859 567	859 567	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	733 767	733 767	
TOTAL (II)		BJ	BK	77 726 660	14 059 952	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	548	548	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 688 989	14 782
		Autres créances (3)	BZ	CA	770 982	770 982
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	1 964 982	1 964 982
Disponibilités		CF	CG	2 957 770	2 957 770	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	57 763	57 763	
	TOTAL (III)	CJ	CK	7 441 034	14 782	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écart de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	85 167 694	14 074 734	

Renvois : (1) Dont droit au bail :	91 469	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		2I MA		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....2.750.000.....)	DA			2 750 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			1 600 160
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			275 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			34 144 793
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			993 561
	Subventions d'investissement	DJ			121 407
	Provisions réglementées *	DK			159 860
		TOTAL (II)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			22 189 306
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			6 933 697
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			247 706
	Dettes fiscales et sociales	DY			383 395
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			251 835
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			1 042 238
		TOTAL (IV)	EC		31 048 178
	Écarts de conversion passif *		(V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		71 092 959
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			11 059 977	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			29 749	

Désignation de l'entreprise : <u>2 I MA</u>		1 2															
Adresse de l'entreprise <u>5 RUE DE LA BALANCE 31000 TOULOUSE</u>		Durée de l'exercice précédent * 1 2															
Numéro SIRET * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> </tr> </table>			4	2	3	1	5	7	5	9	3	0	0	0	3	3	Néant <input type="checkbox"/> *
4	2	3	1	5	7	5	9	3	0	0	0	3	3				
			Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 0														
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3													
Capital souscrit non appelé (I) AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC														
		Frais de développement * CX	CQ														
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG														
		Fonds commercial (1) AH	AI	91 469													
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	37 473	12 927												
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM														
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	1 702 106		1 702 106												
		Constructions AP	25 246 481	13 918 911	11 327 570												
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR															
		Autres immobilisations corporelles AT	7 289	7 289													
Immobilisations en cours AV																	
Avances et acomptes AX																	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT														
	Autres participations CU	21 741 605	4 810	21 736 795													
	Créances rattachées à des participations BB	27 293 976		27 293 976													
	Autres titres immobilisés BD		BE														
	Prêts BF	859 567	BG	859 567													
	Autres immobilisations financières * BH	733 767	BI	733 767													
TOTAL (II) BJ		77 726 660	14 059 952	63 666 708													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM														
		En cours de production de biens BN	BO														
		En cours de production de services BP	BQ														
		Produits intermédiaires et finis BR	BS														
		Marchandises BT	BU														
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	548	BW	548													
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	1 688 989	14 782	1 674 207												
		Autres créances (3) BZ	770 982	CA	770 982												
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC													
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	1 964 982	CE	1 964 982												
Disponibilités CF		2 957 770	CG	2 957 770													
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	57 763	CI	57 763													
	TOTAL (III) CJ		14 782	7 426 252													
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW																
	Primes de remboursement des obligations (V) CM																
	Écarts de conversion actif * (VI) CN																
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		85 167 694	14 074 734	71 092 959													
Renvois : (1) Dont droit au bail :	91 469	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR														
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :														

Désignation de l'entreprise		2 I MA		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 750 000...)	DA	2 750 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	1 600 160		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	275 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)	DG	34 144 793		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	993 561		
	Subventions d'investissement	DJ	121 407		
	Provisions réglementées *	DK	159 860		
	TOTAL (II)	DL	40 044 782		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	22 189 306		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	6 933 697		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	247 706		
	Dettes fiscales et sociales	DY	383 395		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	251 835			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 042 238		
		TOTAL (IV)	EC	31 048 178	
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	71 092 959	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	11 059 977			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	29 749			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Exercice N		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF		
			} services *	FG	FH	FI	3 353 400
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL	3 353 400	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	100 446		
	Autres produits (1) (11)			FQ	10		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 453 856	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1 203 287		
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	245 805		
	Salaires et traitements *			FY	122 613		
	Charges sociales (10)			FZ	44 139		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements *		GA	1 374 506	
			} - dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	14 782	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
Autres charges (12)			GE	58 912			
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	3 064 045		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	389 811
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	216 792		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	255 429		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	352 323		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	607 752		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	507 673		
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	507 673	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	100 079
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	706 683

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2I MA		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	84 166	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	17 465	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	101 631	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	120 762	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	34 519	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	155 281	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(53 650)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	(340 528)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 380 031	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 386 470	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	993 561	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	266 355
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	2 175
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				34 519		
INDEMNITE RESILIATION				50 000		
SOLDE COMPTE DE TIERS				70 762	84 166	
QP SUBVENTION D'INVESTISSEMENT					17 465	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise		2I MA				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
						3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	141 869	KE			
CORPORELLES	Terrains			KG	1 702 106	KH			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	19 852 233	KK	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	5 389 384	KQ
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW	
		Matériel de transport *				KY		KZ	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 289	LC	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		
	Avances et acomptes				LK		LL		
	TOTAL III				LN	26 951 012	LO	4 863	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	
Autres participations				8U	48 361 539	8V	674 042		
Autres titres immobilisés				1P		1R			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 588 652	1U	38 978		
TOTAL IV				LQ	49 950 191	LR	713 020		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	77 043 072	OH	717 883		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
				1		2			
				3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		D0			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LW	141 869		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	1 702 106		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	19 852 233		
		Sur sol d'autrui		IR		MD			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG	5 394 248	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		
		Matériel de transport			IV		MP		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS	7 289	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		
Avances et acomptes				NC		ND			
TOTAL III				IY		NG	26 955 875		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		O0		
	Autres participations				I0		O1	49 035 581	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		
	Prêts et autres immobilisations financières		34 296		I2		2E	1 593 335	
	TOTAL IV		34 296		I3		NJ	50 628 915	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		34 296		I4		OK	77 726 660		
						O4	49 252 115		

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 2 0**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2 I MA Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortus de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	EL	EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	PF	PG	PH	37 473		
Terrains			PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ	11 821 832		
	Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	PW	PX	PY	2 097 078		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	QB	QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	QE	QF	QG			
	Matériel de transport		QH	QI	QJ	QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM	QN	QO	7 289		
	Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS	QT			
TOTAL III			QU	QV	QW	QX	13 926 199		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	ØP	ØQ	ØR	13 963 673		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL	34 519		NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	34 519	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	34 519	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	34 519		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP	SR		

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2I MA		Néant <input type="checkbox"/> *						
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice					
		1	2	3	4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	125 341	TM	34 519	TN	TO	159 860		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I	3Z	125 341	TS	34 519	TT		TU	159 860		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	91 469	6B		6C		6D	91 469
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U	4 810	9V		9W		9X	4 810
	- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	98 271	6U	14 782	6V	98 271	6W	14 782	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A			
TOTAL III	7B	194 551	TY	14 782	TZ	98 271	UA	111 062		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	319 892	UB	49 301	UC	98 271	UD	270 922		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	14 782	UF	98 271				
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ	34 519	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10					
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	27 293 976	UM		UN	27 293 976					
	Prêts (1) (2)		UP	859 567	UR		US	859 567					
	Autres immobilisations financières		UT	733 767	UV		UW	733 767					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	22 174			22 174						
	Autres créances clients		UX	1 666 816			1 666 816						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO))		ZI										
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 918			1 918						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 809			1 809						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	550 882			550 882					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	26 858			26 858					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP	905			905					
	Groupe et associés (2)		VC	179 123			179 123						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	9 487			9 487						
	Charges constatées d'avance		VS	57 763			57 763						
	TOTAUX			VT	31 405 045	VU		2 517 734	VV	28 887 310			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	38 978									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	29 749			29 749						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	22 159 557			2 171 356	9 984 453	10 003 748				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	1 708 722			1 708 722						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	247 706			247 706						
Personnel et comptes rattachés			8C	6 431			6 431						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	28 769			28 769						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	334 598			334 598						
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	13 597			13 597						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	5 224 975			5 224 975						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	251 835			251 835						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L	1 042 238			1 042 238						
TOTAUX			VY	31 048 178	VZ		11 059 977	9 984 453	10 003 748				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 500 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	957 072	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise 2 I MA		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le : 31/12/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	993 561	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	XW		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	XY		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							17	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	274 353	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	274 353	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
			- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	11 466		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	WR	1 279 380
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	10 198	XA	239 562
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY
	Majoration d'amortissement *								XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations (art. 43 des lois et ord. A)	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés et reprises)	K9	Entreprises nouvelles (44 bis)	L2	Unes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		ZFU-TE (art. 43 des lois et ord. A)	QV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 quaterdecies)	PA		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis-1)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 bisdecies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis-1 C)	YC	XG		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis-1 A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis-1 B)	YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis-1 G)	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis-1 D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis-1 F)	YI	YL				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI	XJ	5 048	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO	5 048	

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>2 I MA</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	9 046
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne WI	▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (Article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>21 MA</u>												Néant <input type="checkbox"/> *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves	ZB												
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 002 778			Dividendes	ZD	1 002 778										
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions	ZE											
	TOTAL I	ØF	1 002 778			Report à nouveau	ZF											
												ZG						
												ZH	1 002 778					
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7	4 513 191	YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier												YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus												YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance												YT					
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8	15 310	XQ	223 749									
	- Personnel extérieur à l'entreprise												YU	34 005				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	616 765				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV					
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		ST	328 768									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ	1 203 287				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE												YW	34 958				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		YZ	210 847									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												YX	245 805				
TVA	- Montant de la TVA collectée												YY	688 073				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	228 496				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *												ØB					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												ZK	1,18	%			
	- Numéro de centre agréé *	XP											- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies												RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(2 475)	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL										
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC										
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	291 574	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO										
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquez 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4 2 3 1 5 7 5 9 3 0 0 0 2 5												

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 21 MA

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* <small>(1)</small>	Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente <small>(7)</small>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxables à 19 % (1) <small>(11)</small>
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(9)</small>			(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(10)</small>				(B)			
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % <small>(11)</small>					(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2I MA Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 3			
	différente (art. 39 quaterdecies	N - 4			
	1 ter et 1 quater du CGI)	N - 5			
	(à préciser) au titre de :	N - 6			
		N - 7			
	N - 8				
	N - 9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 2 I MA Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 %

^② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ^①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ^①.

^① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

^② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2021

 formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 2 I MA					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: 2I MA		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 01012020 et clos le: 31122020		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	3.00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 353 400
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	3 353 400
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	10
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	10
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	9 262
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	910 183
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	2 178
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	58 912
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	980 535
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG 2 372 875
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	2 372 875

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	3 353 400	Effectifs au sens de la CVAE * EY 3.00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 0
Date de cessation	HR	/ / / / / /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	274999
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	<input type="text" value="S.A.S."/>	Dénomination	<input type="text" value="Financière Abitbol et enfants (FAE)"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="479391039"/>	% de détention	<input type="text" value="50.00"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text" value="137500"/>
Adresse :	N° <input type="text" value="5"/>	Voie	<input type="text" value="Rue de la Balance"/>		
	Code Postal <input type="text" value="31300"/>	Commune	<input type="text" value="TOULOUSE"/>		Pays <input type="text" value="FRANCE"/>

Forme juridique	<input type="text" value="S.A.S."/>	Dénomination	<input type="text" value="SCIS MARCADE"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="413755463"/>	% de détention	<input type="text" value="40.91"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text" value="112499"/>
Adresse :	N° <input type="text" value="138"/>	Voie	<input type="text" value="ROUTE DE TOURS"/>		
	Code Postal <input type="text" value="72230"/>	Commune	<input type="text" value="MULSANNE"/>		Pays <input type="text" value="FRANCE"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>		Pays <input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>		Pays <input type="text"/>

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>		Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital <input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>	
Naissance:	Date <input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>			
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>		Pays <input type="text"/>	

Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>		Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital <input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>	
Naissance:	Date <input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>			
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>		Pays <input type="text"/>	

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 4 2 3 1 5 7 5 9 3 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2I MA

ADRESSE (voie) 5 RUE DE LA BALANCE

CODE POSTAL 31000 VILLE TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture de dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	---	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

2021	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
			Néant
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			<input checked="" type="checkbox"/>
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
2I MA 5 RUE DE LA BALANCE 31000 TOULOUSE 423157593			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
MEC	990		
BLC	15 927		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			1 500
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				X	Régime réel normal	X
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre						
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case						

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
21 MA 5 RUE DE LA BALANCE 31000 TOULOUSE	
SIRET 4 2 3 1 5 7 5 9 3 0 0 0 3 3	Méi : aducasi@fae-transactions.com
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	0 1 0 1 2 0 1 2
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ		
Activités exercées	Support Juridiques de gestion de patrimoine immobilier	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28%	291 911	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété Industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%			
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>			
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
COMPAGNIE FIDUCIAIRE 5 avenue Pierre Georges Latécoère 31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE Tél: 05.61.34.36.37	Tél:
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 26032021 Lieu: TOULOUSE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Gérant RAPHAEL ABITBOL
	Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Formulaire obligatoire
(art. 238 A et C du code général de l'impôt)

2021

Vous pouvez importer les données de la liasse N-1 en utilisant
le menu Traitement puis Importer les informations de N-1 vers 2058 CG...

Dénomination de la société mère : 2 I MA

Néant

N° SIRET : 4 2 3 1 5 7 5 9 3 0 0 0 3 3

Exercice ouvert le : 01012020

clos le : 31122020

SIREN et dénomination des sociétés	Crédit d'impôt recherche	CICE	Crédit d'impôt famille	Réduction d'impôts Mécénat d'entreprise (art. 238 bis du CGI)	Autres crédits (2)	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales	
						Cédées à la mère	Utilisées par la mère
1	2	3	4	5	6	7	8
432024081 SARL 2I ABEVILLE					BLC 18 201		
481964849 SI BEZIERS 2					BLC 12 997		
484130976 DAVID ET LAURENT					BLC 5 335		
440204477 LAURENT ET SARAH					BLC 14 580		
301168696 DMG					BLC 8 304		
443704366 SCI ST JACQUES 72					BLC 1 971		
423157593 2IMA					15 927		
TOTAL					77 315		
	LA	LO	LI	LH	LC	LE	LF

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédit reportables	Crédit non reportables et restituables	Crédit non reportables et non restituables
432024081 SARL 2I ABEVILLE		18 201	
481964849 SI BEZIERS 2		12 997	
484130976 DAVID ET LAURENT		5 335	
440204477 LAURENT ET SARAH		14 580	
301168696 DMG		8 304	
443704366 SCI ST JACQUES 72		1 971	
423157593 2IMA		15 927	
TOTAL		77 315	
	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2508-CG-SD supplémentaires.

Dans ce cas, il convient de : - numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- porter le nombre total de tableaux n° 2058 CG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

N° 2058-DG-SD

Formulaire obligatoire
(art 228 4 a L' du code général des impôts)

2021

Dénomination de la société mère : 2 I MA

Néant

Exercice ouvert le : 01012020

clos le : 31122020

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I- SUIVI DES DEFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, 1D, Z4 et EP du tableau 2058-RG-SD)*	KD	
Déficits reportables (différence KC – KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058-RG-SD)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	

II- ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Impositions sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Impositions sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col : 2 + 3 + 4 – 5 – 6
	A 19 % ou à 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes			(2)			
N			(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
	N-2		(2) (3)			
	N-3		(2) (3)			
	N-4		(2) (3)			
	N-5		(2) (3)			
	N-6		(2) (3)			
	N-7		(2) (3)			
	N-8		(2) (3)			
	N-9		(2) (3)			
	N-10		(2) (3)			

(1) L'article 219-I-a sexies du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (articles 219 I-a-sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a-sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-NOT-SD



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

N° 2058-ER-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 A et L du code général de l'impôt)

2021

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée 2I MA
ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration souscrite
concerne la société mère



N° SIRET de la société intégrée : | 4 | 2 | 3 | 1 | 5 | 7 | 5 | 9 | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3 |

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2020 clos le : 31/12/2020

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	291 911	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 <i>undecies</i> du CGI) pour les opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1986 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	291 911	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	291 911	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

SAGE Erpeilis-comptables Janvier 2021

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-ES-SD

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Formulaire obligatoire
(art. 113 A et L du code général des impôts)

2021

Dénomination de la société intégrée 2I MA
ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère

N° SIRET de la société intégrée : 4 2 3 1 5 7 5 9 3 0 0 0 3 3

Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2020

clos le : 31/12/2020

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA			FB		
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019		FD			FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					FZ		
Autres régularisations (à détailler)		FG			FH		
TOTAL		FK			FL		
BÉNÉFICE (2) FK - FL		FM			FN		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cession d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
TOTAL plus-values (GD - GI) ou moins-values (GI - GD) Taux de 19 %	GE			GJ			
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %		E8			E6		
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %			E7			E5	

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES A DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU A L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

Formulaire obligatoire
(art. 173 A à L du code général des impôts)

2021

1 1 1

Dénomination de la société mère :										2 I MA																									
SIREN de la société mère :										4	2	3	1	5	7	5	9	3																	
Dénomination de la société Intégrée concernée par les rectifications :										2 I MA																									
SIREN de la société intégrée :										4	2	3	1	5	7	5	9	3																	
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	2	0	clos le :										3	1	1	2	2	0	2	0
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble										Montants déduits du résultat d'ensemble															
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²																				MB															
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC										MD															
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																									
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML										MO															
TOTAL										MP										MQ															

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP-SD

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION D'ÉLÉMENTS D'ACTIF
IMMOBILISÉ ENTRE SOCIÉTÉS DU GROUPE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

N° 2058-PV-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 A u U du code général des impôts)

2021

Dénomination de la société mère :	2 I MA																
SIREN de la société mère :	4 2 3 1 5 7 5 9 3																
Exercice ouvert le :	0	1	0	1	2	0	2	0	clos le :	3	1	1	2	2	0	2	0

**SUIVI DES PLUS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A
LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES**

Bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
NO	NP	NQ	NR	NS		
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Plus ou moins-values non encore imposées (4)									
NT									
Plus-value				Moins-value				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

(1) Valeur d'origine du bien cédé, mentionné au 2 du II de l'article 46 *quater*-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou du bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10, II-C-1 n° 250.
 (2) Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.
 (3) Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 *quater*-0 ZH de l'annexe III du CGI.
 (4) Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

Dénomination de la société : 2 I MA

N° SIRET : 4 2 3 1 5 7 5 9 3 0 0 0 3 3

Exercice ouvert le : 01012020

clos le : 31122020

Néant *

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	8 953 605
Plus-value à 19 % (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B-6° alinéa)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	291 911
	Déficit	HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice*		HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	291 911
	Déficit	HL	

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE					
		19%	15%	0%	
imposables	IA	Z1			EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB	Z2			EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC	Z3			EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID	Z4			EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE	Z5			EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF	Z6			ER

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Dénomination de la société mère : 2 I MA

N° SIRET :

4 2 3 1 5 7 5 9 3 0 0 0 3 3

(1)

Exercice ouvert le : 01012020

clos le : 31122020

Si un tableau n° 2508 ES-SD est souscrit, cocher la case

Nombre de sociétés intégrées

BD

Néant

Dénomination de la société fille AA Puis N° SIRET AB	Bénéfice		Déficit		Autres plus-values à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus-values à long terme à 15 %	Plus et moins- values à long terme à 0 %
	AC	AD	AK	AF	AE	EL		
2 IMA 4 2 3 1 5 7 5 9 3 0 0 0 2 5		5 049						
2 I ABEVILLE 4 3 2 0 2 4 0 8 1 0 0 0 2 3	369 644							
DMG 3 0 1 1 6 8 6 9 6 0 0 0 5 4	279 097							
DAVID ET LAURENT 4 8 4 1 3 0 9 7 6 0 0 0 2 6	138 295							
LAURENT ET SARAH 4 4 0 2 0 4 4 7 7 0 0 0 1 0		1 134 826						
FAE GESTION 4 9 9 7 0 9 4 7 5 0 0 0 1 0	62 256							
5 I BEZIERS II 4 8 1 9 6 4 8 4 9 0 0 0 1 4	582 494							
SOUS-TOTAL	BE 1 431 786	BF 1 139 875						
Résultat d'ensemble • Bénéfice (col. AC – AD en BA) • Déficit (col. AD – AC en BB)	BA 291 911	BB						
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL					
Plus-values et moins à long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG		

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2058-TS-SD supplémentaires.

Dans ce cas, il convient de :

- numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- porter le nombre total de tableaux n° 2058-TS-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

(À souscrire par la société mère pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble)

Formulaire obligatoire (article 46 quater 0-ZL de l'annexe III au Code général des Impôts)

Dénomination de la société mère : 2 I MA
 Adresse de la société mère : 5 RUE DE LA BALANCE 31000 TOULOUSE
 SIRET : 4 2 3 1 5 7 5 9 3 0 0 0 3 3
 Exercice ouvert le : 01012020 et clos le : 31122020

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A/ Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	(a)	
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	(b)	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %* b et a - 3 000 000 €)	(c)	

B/ Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal	(d)	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	(e)	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	(f)	

C/ Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	(g)	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant une fois et demie les fonds propres	(h)	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction Inemployées en report

A/ Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	(i)	
Montant des charges financières nettes en report transférées (i bis)	Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI) (montant inférieur à 200 000 €) (i ter)	Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2) (i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	(j)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables: (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	(k)	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	(l)	

B/ Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	(m)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	(n)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	(o)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	(p)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	(q)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	(r)				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert.

2021	Régime fiscal des groupes de sociétés - Détermination du résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2467
------	--	------

(À souscrire par la société mère au sens de l'article 223 A du CGI au titre du résultat d'ensemble)

1. Modalités de calcul du résultat net d'ensemble imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4		5	6	7	8	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Revenus éligibles		Résultat net d'ensemble déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net d'ensemble de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit	
			SIREN des sociétés	Montant				imputé sur le déficit d'ensemble de l'exercice 8a	imposé à 10 % 8b
Total									

2. Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément
Total		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COMME SI LA SOCIÉTÉ
ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058-A-bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2021

Dénomination de la société : 2 I MA

N° SIRET : 4 2 3 1 5 7 5 9 3 0 0 0 3 3

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2020

clos le : 31/12/2020

I- RÉINTEGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058-A-SD)	E1	993 561
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)			E2	285 819
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E9	
Réintégrations de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD			Z7	2 290
		TOTAL I	E3	1 281 670
II- DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058-A-SD)	E4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ, et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)			E5	1 284 428
Plus-values nettes À long terme	• imposées au taux de 19 %		EY	
	• imposées au taux de 15 %		E6	
	• imposées au taux de 0 %		EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)		I9	
III- RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F1	1 284 428
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		Bénéfice (I – II)	F2	
		Déficit (II – I)	F3	2 758
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			F4	
Déficit antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau N° 2058-b-bis)*			F6	
Résultat fiscal	Bénéfice		F8	
	Déficit		F9	2 758

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Dénomination de la société : 2I MA

Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2020

clos le : 31/12/2020

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retrés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I- SUIVI DES DÉFICITS *	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis)	M5ter
Déficits imputés	J9
Déficits reportables	M6
Déficits nés au titre de l'exercice	H8
Total des déficits restant à reporter	H9

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent

II- ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 209 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
			(3)			
Moins-values à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2)			
			(3)			
	N-2		(2)			
			(3)			
	N-3		(2)			
			(3)			
	N-4		(2)			
			(3)			
	N-5		(2)			
			(3)			
N-6		(2)				
		(3)				
N-7		(2)				
		(3)				
N-8		(2)				
		(3)				
N-9		(2)				
		(3)				
N-10		(2)				
		(3)				

(1) L'article 219-I-a-sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a-sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a-sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD.

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

2021

Dénomination de la société Intégrée 2I MA
ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère

N° SIRET de la société Intégrée : 4 2 3 1 5 7 5 9 3 0 0 0 3 3

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2020 clos le : 31/12/2020

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 <i>undecies</i> du CGI) pour les opérations Intra-groupe	CL			
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1986 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée 2 I MA
ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère

N° SIRET de la société intégrée :

4	2	3	1	5	7	5	9	3	0	0	0	3	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2020 clos le : 31/12/2020

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB		
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019	FD			FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ		
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH		
TOTAL	FK			FL		
BÉNÉFICE (2) FK - FL				DÉFICIT FL - FK		
	FM			FN		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
TOTAL plus-values (GD - GI) ou moins-values (GI - GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %		E8			E6	
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %			E7			E5

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-PAP-SD

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES A DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU A L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

Formulaire obligatoire
(art. 233 A à G du code général des impôts)

2021

1 1

Dénomination de la société mère :										2 I MA																											
SIREN de la société mère :										4	2	3	1	5	7	5	9	3																			
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										2 I MA																											
SIREN de la société intégrée :										4	2	3	1	5	7	5	9	3																			
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	2	0	clos le :		3	1	1	2	2	0	2	0										
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble																						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²															MB																						
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC										MD																	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																											
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML										MO																	
TOTAL										MP										MQ																	

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES
A LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTERIEURES A
L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Formulaire obligatoire
(art. 223 I 4 a U du code général des impôts)

2021

Dénomination de la société : 2 I MA

N° SIRET : 4 2 3 1 5 7 5 9 3 0 0 0 3 3

Exercice ouvert le : 01/01/2020

clos le : 31/12/2020

Néant

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19% ⁽¹⁾	15%	0%
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieures : 1 - (2 + 3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou déficit : 2058 A-SD ligne XJ) 6	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10	
Réévaluations libres 11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

2020

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECLARATION DE LIQUIDATION
ET DE REGULARISATION

Service compétent où doit être adressée la déclaration :

SIE DE TOULOUSE CENTRE
CITE ADMINISTRATIVE
31098 TOULOUSE CEDEX 6

SIE	3100300
Code service	651
RIB	
N° d'identification de l'établissement principal (SIRET)	42315759300033
Adresse de l'établissement principal	

Nom et adresse de l'établissement :

21 MA
5 RUE DE LA BALANCE

N° FRP - Clé	3100300 340365 78
Date limite de paiement	03/05/2021

31000 TOULOUSE

PAIEMENT OU EXCEDENT

27 CVAE DUE Y (Ligne 25 - ligne 26)

28 OU
EXCEDENT DE VERSEMENT Z 1 411 (Ligne 26 - ligne 25)

Remboursement d'excédent de versement demandé :

Joindre un RIB s'il s'agit d'une première demande de remboursement ou en cas de changement de compte

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date : 28/05/2021..... Signature :
RAPHAEL ABITBOL
Téléphone : 05.61.42.69.69
Adresse électronique : aducas@fact-transactions.com

Somme :

Date :

Cachet du service

N° d'opération :

CADRE RESERVE A LA CORRESPONDANCE

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

DONNEES DE CHIFFRE D'AFFAIRES

MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

01 Montant du CA de la période de référence : **A1**

02 Montant du CA réel si la période de référence est différente de 12 mois : **A2**

03 Montant du CA de référence du groupe : **A3**

CALCUL DU POURCENTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE CORRESPONDANTE

Le pourcentage à calculer et à porter dans la case B varie selon le montant du chiffre d'affaires, mentionné aux cadres **A1** et **A3** conformément au barème suivant :

Si le montant de votre CA est	Alors, le taux à porter cadre B sera calculé comme suit
< 500 000 €	0
500 000 € ≤ CA ≤ 3 000 000 €	$\frac{[0,5 \times (CA - 500\,000)]}{2\,500\,000}$
3 000 000 € < CA ≤ 10 000 000 €	$\frac{[0,9 \times (CA - 3\,000\,000)]}{7\,000\,000} + 0,5$
10 000 000 € < CA ≤ 50 000 000 €	$\frac{[0,1 \times (CA - 10\,000\,000)]}{40\,000\,000} + 1,4$
Supérieur à 50 000 000 €	1,50

04 **B**

Taux exprimé en pourcentage et arrondi au centième le plus proche

DONNEES DE VALEUR AJOUTEE

VALEUR AJOUTEE PRODUITE

05 **C**

Le montant à porter dans ce cadre figure sur les imprimés 2059-E (ligne SA), 2033-E (ligne 117), 2035-E (ligne JU) et 2072-E (ligne D12).

LIMITATION DE LA VALEUR AJOUTEE

Pour certaines entreprises notamment à caractère financier (Cf. notice), cochez la case ci-contre et ne remplissez pas la case D.

D0

06 **D**

- Si CA ≤ 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 80% du chiffre d'affaires porté au **cadre A1 ou A2**
- Si CA > 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 85% du chiffre d'affaires porté au **cadre A1 ou A2**

MONTANT DE LA CVAE BRUTE

Le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée à porter dans la case **E** est obtenue par le calcul suivant :

- Si **C ≤ D**, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à **C** multiplié par **B**
- Si **C > D**, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à **D** multiplié par **B**

Si vous avez coché la case **D0** ci-dessus, le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à **C** multiplié par **B**

07 **E**

CALCUL DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE

CALCUL DE LA COTISATION AVANT REDUCTION

MONTANT DU CA (cadre A1)	CADRE E	MONTANT A REPORTER CADRE F
CA < 2 000 000 €	E ≤ 1000 €	0 €
	E >1000 €	(E - 1000 €)
CA ≥ 2 000 000 €	TOUT MONTANT	E

08 Cotisation avant réduction **F** 30 847

MINORATION

09 Exonérations **G**

10 Réduction supplémentaire **H**

CVAE

11 CVAE due (F - G - H) ou cotisation minimum (Cf. notice) **I1** 30 847

12 Acomptes de CVAE versés **I2** 32 220

13 Solde de CVAE à payer (I1 - I2) **I3**

14 Excédent de CVAE constaté (I2 - I1) **I4** 1 373

TAXE ADDITIONNELLE

Si vous êtes exonéré du paiement de la taxe additionnelle (Cf. notice), cochez la case ci-contre : **J0**

15 Taxe additionnelle due (si J0 n'est pas cochée J1 = I1 x 1.73 %) **J1** 534

16 Acomptes de taxe additionnelle versés **J2** 558

17 Solde de taxe additionnelle à payer (J1 - J2) **J3**

18 Excédent de taxe additionnelle constaté (J2 - J1) **J4** 24

CADRE RESERVE

19 **K0** **K**

FRAIS DE GESTION

20 Frais de gestion dus (1 % de I1 + J1) **L1** 314

21 Acomptes de frais de gestion versés **L2** 328

22 Solde des frais de gestion à payer (L1 - L2) **L3**

23 Excédent de frais de gestion constaté (L2 - L1) **L4** 14

RECAPITULATIF

24 Total des acomptes versés (I2 + J2 + L2) **M** 33 106

25 TOTAL A PAYER (I3 + J3 + L3) **N**

26 TOTAL DES EXCEDENTS (I4 + J4 + L4) **O** 1 411

Etat de suivi des sursis et des reports d'imposition

SUIVPVSUIM (2021)

Désignation de l'entreprise apporteuse :

COGE

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

BARENOUD DEVELOPPEMENT

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art. 210 A et 210 B du CGI)

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art. 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art. 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art. 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art. 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art. 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération :

27/12/2017

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations	2 892 000	2 892 000			3 040 652
Autres immobilisations financières					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210 B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à un apport de branche complète d'activité.

SAS 2IMA
Société par actions simplifiée
au capital de 2 750 000 euros
Siège social : 5 Rue de la Balance 31000 TOULOUSE
N°423 157 593 RCS TOULOUSE

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 25 JUIN 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 993 561 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Résultat bénéficiaire de l'exercice :	993 561 €
---	-----------

AFFECTATION

- Autres réserves	993 561 €
-------------------	-----------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 40 044 782 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des exercices précédents

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

SAS ZIMA
Société par actions simplifiée
au capital de 2 750 000 euros
Siège social : 5 Rue de la Balance 31000 TOULOUSE
N°423 157 593 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 25 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le 25 juin à 15 heures 30,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en mains propres ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Le Cabinet ALTEXA, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Mr Dominique MARCADE préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 275 000 actions, sur les 275 000 actions émises par la Société.

Le président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du président ;
- le texte des projets de résolutions proposés par le président de l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes de projets de résolutions proposés, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Examen du rapport du Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Quitus du Président ;
- Approbation des comptes annuels
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, approbation des conclusions dudit rapport et des conventions qui y sont mentionnées ;
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses



Le Président donne lecture de son rapport et du rapport du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant 993 561 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 993 561 €

AFFECTATION

- Autres réserves 993 561 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 40 044 782 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des exercices précédents

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

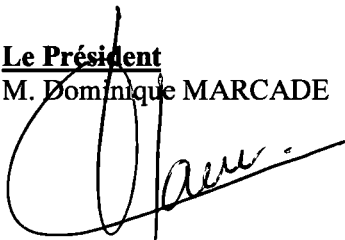
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

M. Dominique MARCADE



Les actionnaires

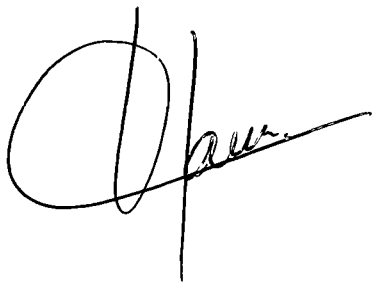
La SAS FAE

Représentée par Raphaël ABITBOL



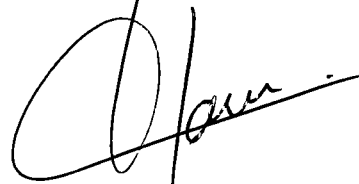
La SARL MANIDA

Représentée par Dominique MARCADE

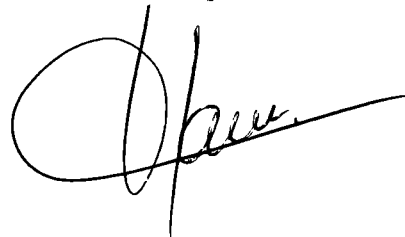


La SAS SCIS

Représentée par Dominique MARCADE



Dominique MARCADE



SAS ZIMA
Société par actions simplifiée
au capital de 2 750 000 euros
Siège social : 5 Rue de la Balance 31000 TOULOUSE
N°423 157 593 RCS TOULOUSE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Extrait du procès-verbal de l'AGO du 25 juin 2021

./....

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 993 561 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 993 561 €

AFFECTATION

- Autres réserves 993 561 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 40 044 782 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des exercices précédents

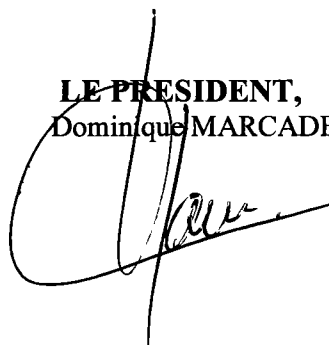
Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

./....

Pour extrait certifié conforme.

Le 25 juin 2021

LE PRESIDENT,
Dominique MARCADE



Guillaume BLANCHARD
Bernard DERANQUE
Michel FILOCHE
Laurent GODRET
Benoît LEROY
Jean Pierre VOGEL

Experts-comptables associés
Commissaires aux comptes

2IMA

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 750 000 €

5 Rue de la Balance
31 000 Toulouse

R.C.S Toulouse B 423 157 593

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

ZIMA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société ZIMA,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ZIMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 21 736 795 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.41-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait au MANS, le 9 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

ALTEXA

Benoît LÉROY

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.





BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	31/12/2020 (12 mois)			31/12/2019 (12 mois)
	Brut	Amort.Déprect°.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial	91 469	91 469		
Autres immobilisations incorporelles	50 400	37 473	12 927	18 527
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains	1 702 106		1 702 106	1 702 106
Constructions	25 246 481	13 918 911	11 327 570	12 691 613
Installations tech., matériel et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	7 289	7 289		
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	21 741 605	4 810	21 736 795	21 886 795
Créances rattachées à des participations	27 293 976		27 293 976	26 469 934
Autres titres immobilisés				
Prêts	859 567		859 567	820 590
Autres immobilisations financières	733 767		733 767	768 063
ACTIF IMMOBILISE	77 726 660	14 059 952	63 666 708	64 357 626
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes	548		548	
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	1 688 989	14 782	1 674 207	1 789 747
Fournisseurs débiteurs	1 358		1 358	1 645
Personnel	1 918		1 918	
Organismes sociaux	1 809		1 809	599
Etat, impôts sur les bénéfices	550 882		550 882	744 009
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	26 858		26 858	123 014
Autres	188 156		188 156	176 254
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	1 964 982		1 964 982	1 860 875
Disponibilités	2 957 770		2 957 770	842 797
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	57 763		57 763	56 855
ACTIF CIRCULANT	7 441 034	14 782	7 426 252	5 595 794
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	85 167 694	14 074 734	71 092 959	69 953 420



BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Capital social ou individuel	2 750 000	2 750 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 600 160	1 600 160
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	275 000	275 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	34 144 793	33 142 014
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	993 561	1 002 778
Subventions d'investissement	121 407	138 872
Provisions réglementées	159 860	125 341
CAPITAUX PROPRES	40 044 782	39 034 166
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 159 557	21 614 468
Découverts, concours bancaires	29 749	
Emprunts et dettes financières diverses	1 708 722	1 301 957
Associés	5 224 975	5 875 475
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	247 706	653 774
Personnel	6 431	2 284
Organismes sociaux	28 769	4 529
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	334 598	363 377
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	13 597	56 318
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	251 835	142 813
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 042 238	904 258
DETTES	31 048 178	30 919 254
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	71 092 959	69 953 420



COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	3 353 400		3 353 400	3 495 444
Chiffres d'affaires Nets	3 353 400		3 353 400	3 495 444
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			100 446	20 224
Autres produits			10	2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			3 453 856	3 515 670
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			1 203 287	1 292 249
Impôts, taxes et versements assimilés			245 805	231 283
Salaires et traitements			122 613	19 964
Charges sociales			44 139	8 308
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 374 506	1 501 049
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			14 782	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			58 912	9
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			3 064 045	3 052 862
RESULTAT EXPLOITATION			389 811	462 808
Bénéfice attribué ou perte transférée			216 792	162 799
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			255 429	699 070
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			352 323	359 050
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			607 752	1 058 120
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés			507 673	597 553
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES			507 673	597 553
RESULTAT FINANCIER			100 079	460 568
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			706 683	1 086 174



Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	84 166	760 583
Produits exceptionnels sur opérations en capital	17 465	17 465
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	101 631	778 048
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	120 762	798 030
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	34 519	36 322
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	155 281	834 351
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-53 650	-56 303
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-340 528	27 093
TOTAL DES PRODUITS	4 380 031	5 514 637
TOTAL DES CHARGES	3 386 470	4 511 859
RESULTAT NET	993 561	1 002 778
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier	266 355	99 883



Annexes 2020

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A la date du 16 mars 2020, le gouvernement français a édicté des dispositions strictes relatives à l'épidémie de Covid-19, qui a entraîné une baisse de l'activité de l'entreprise.

A la date du 29 octobre 2020, le gouvernement français a instauré un nouveau confinement qui s'est terminé le 15 décembre 2020 avec la mise en place d'un couvre-feu.

Cette crise sanitaire a eu pour conséquence une baisse importante du chiffre d'affaires sur l'exercice et aura sûrement des impacts sur l'exercice en cours.

Au cours de l'exercice, l'entreprise a mis en place les mesures suivantes :

- recours à l'activité partielle
- obtention d'un prêt garanti par l'État à hauteur de 1 570 000 € en date du 19/05/2020.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'arrêté des dits comptes annuels.

Intégration Fiscale

La société est devenue société tête de groupe pour l'intégration fiscale à compter du 01/01/2004.

Le périmètre d'intégration est ainsi formé :

- SAS 2I Ma – société mère.
- Sarl 2I Abbeville - société filiale détenue à 99,75 %.
- Sarl David & Laurent – société filiale détenue à 100%.
- Sci Laurent & Sarah – société filiale détenue à 100%.
- Sci 5I Béziers II – société filiale détenue à 100%.
- Sarl Fae Gestion – société filiale détenue à 100%.
- Sarl Dmg - société filiale détenue à 100%.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement).

Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits (correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires) sont conservées chez la société mère, et constatées en produits ou charges.

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

-Mission de Présentation-
S.A. ALTEZA

Commissionaire aux comptes
4 Cour Étienne Jules Maréchal, LE MANS
Tél : 02 43 45 82 00 - Fax : 02 43 45 82 02
e-mail : leman@altekza.fr



2. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan \leq 3,65 M€ ; chiffre d'affaires \leq 7,3 M€ ; effectif \leq 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

✓ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 77 744 861 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	141 869			141 869
Immobilisations corporelles	26 951 012	4 863		26 955 875
Immobilisations financières	49 950 191	696 925		50 647 116
TOTAL	77 043 072	701 788		77 744 861

Amortissements et dépréciations d'actif = 14 059 952 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	123 343	5 600		128 943
Immobilisations corporelles	12 557 294	1 368 906		13 926 199
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	4 810			4 810
TOTAL	12 685 446	1 374 506		14 059 952

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Droit au bail	91 469	0	91 469	Non amortiss.
Droit parking evreux	50 400	37 473	12 927	9 ans
Terrains	1 702 106	0	1 702 106	Non amortiss.
Constructions	19 852 233	11 821 832	8 030 401	de 7 à 40 ans
Installation agencé amenagt constructions	185 853	185 853	0	de 7 à 20 ans
Amenagements evreux	965 236	391 418	573 818	de 5 à 30 ans
Amenagements niort	2 621 788	1 047 916	1 575 872	de 3 à 30 ans
Amenagements limoges	799 784	296 893	502 891	de 2 à 20 ans
Amenagements villenave	43 081	22 434	20 647	de 5 à 10 ans
Amenagements anemasse	572 328	83 928	488 400	30 ans
Amenagements lormont	206 178	68 636	137 542	de 3 à 10 ans
Materiel de bureau informatique gda	7 289	7 289	0	de 3 à 5 ans
TOTAL	27 097 744	23 514 199	3 583 545	



Etat des créances = 31 295 182 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	28 905 511		28 905 511
Actif circulant & charges d'avance	2 389 670	2 389 670	
TOTAL	31 295 182	2 389 670	28 905 511

Dépréciations = 14 782 €

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	98 271	14 782	98 271		14 782
Comptes financiers					
TOTAL	98 271	14 782	98 271		14 782

Produits à recevoir par postes du bilan = 325 226 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	315 953
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 823
Disponibilités	6 450
TOTAL	325 226

Charges constatées d'avance = 57 763 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 2 750 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	275000	10.00	2 750 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	275000	10.00	2 750 000

Provisions = 159 860 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	125 341	34 519		159 860
Provisions pour risques & charges				
TOTAL	125 341	34 519		159 860

Etat des dettes = 31 048 178 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	22 189 306	2 201 105	9 984 452	10 003 748
Dettes financières diverses	6 933 697	6 933 697		
Fournisseurs	247 706	247 706		
Dettes fiscales & sociales	383 395	383 395		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	251 835	251 835		
Produits constatés d'avance	1 042 238	945 238	94 500	2 500
TOTAL	31 048 178	10 962 977	10 078 953	10 006 248



Charges à payer par postes du bilan = 61 038 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	46 532
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	5 460
Dettes fiscales & sociales	9 046
Autres dettes	
TOTAL	61 038

Produits constatés d'avance = 1 042 238 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Engagements Financiers donnés

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	33 091 680
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	4 109 264
Engagements en matière de retraite	
TOTAL	37 200 944



NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes 2020 (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 325 226 €

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
Interets courus sur creances de par(267800)	315 953
TOTAL	315 953

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Activité partielle (428701)	1 918
Etat produits a recevoir(448700)	905
TOTAL	2 823

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Interets courus sur cat(508801)	6 428
Interets courus s/cat sg(508802)	22
TOTAL	6 450



Charges constatées d'avance = 57 763 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	57 763
TOTAL	57 763

Charges à payer = 61 038 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Interets courus(168840)	46 532
TOTAL	46 532

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(408100)	5 460
TOTAL	5 460

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personnel congés à payer(428200)	6 431
Charges sociales sur congés à payer(438200)	2 615
TOTAL	9 046

Produits constatés d'avance = 1 042 238 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	1 042 238
TOTAL	1 042 238



RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	2 750 000	2 750 000	2 750 000	2 750 000	2 750 000
b) Nombre d'actions émises	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 353 400	3 495 444	4 358 435	4 627 113	4 037 342
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 978 569	2 551 755	11 890 583	5 038 637	3 715 825
c) Impôt sur les bénéfices	-340 528	27 093	3 124 249	611 302	54 999
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	2 319 097	2 524 662	8 766 334	4 427 335	3 660 826
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	993 561	1 002 778	7 098 044	2 278 769	1 609 998
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	8	9	32	16	13
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	3	4	26	8	6
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	122 613	19 964	37 737	37 890	46 152
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	44 139	8 308	14 714	14 533	17 999

Observations complémentaires



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SARL 2I ABEVILLE	8 000	4 363 069	100	7 980	7 980	2 024 268		1 570 450	1 296 845	
SCI 5I BEZIERS 2	10 000	2 877 588	100	1 028 500	1 028 500				536 985	
SCI 5I NICE BIAR	3 050	381 586	77	2 135	2 135			411 872	142 498	192 500
SARL DAVID ET LAURE	1 000	1 758 900	100	644 770	644 770			305 196	106 049	
SARL DMG	38 112	229 743	100	2 598 641	2 598 641			361 782	209 254	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SARL SIMAB	10 000		48	4 810		53 164				
SARL SESKY	10 000	1 235 956	3 500	3 500		515 427		799 591	377 507	
2I MAHB	1 000	-364 183	500	500		50 638		45 057	32 691	
ST JACQUES 72	1 000		347 339	347 339		579 957		833 809	412 941	
5I GABBY	200		100	100		469 720				
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

